

La géographie de l'ascenseur social français

Clément Dherbécourt



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Les documents de travail de France Stratégie présentent les travaux de recherche réalisés par ses experts, seuls ou en collaboration avec des experts extérieurs. L'objet de leur diffusion est de susciter le débat et d'appeler commentaires et critiques. Les documents de cette série sont publiés sous la responsabilité éditoriale du commissaire général. Les opinions et recommandations qui y figurent engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du Gouvernement.

Table des matières

Introduction	3
Partie I – Construire une mesure locale de la mobilité sociale	6
1. Constitution de la base et des échantillons	6
1.1. Principales sources utilisées	6
1.2. Constitution de la base « Enquêtes Emploi 1990-2013 »	6
1.3. Effectifs par régions de naissance	7
2. Statistiques descriptives	8
2.1. Origine sociale des enfants par cohorte et département/région de naissance....	8
2.2. Taille des échantillons par département.....	11
3. Géographie de la mobilité sociale des enfants de classes populaires	13
3.1. Le lieu de naissance comme approximation du lieu d'enfance	15
3.2. La mesure de la mobilité ascendante par département de naissance	18
3.3. Autres mesures locales de la mobilité ascendante.....	21
3.4. Une géographie de la mobilité sociale stable depuis un quart de siècle.....	22
4. Modèle RAS et neutralisation totale des effets de structure	29
4.1. L'algorithme RAS.....	30
4.2. Discussion : apports et limites.....	31
Partie II – Analyses économétriques.....	32
1. Analyses statiques des taux de mobilité ascendante	32
2. Régressions sur données individuelles	36
3. Analyses dynamiques de l'évolution de la mobilité ascendante par département de naissance	41
Partie III – Comment favoriser la mobilité ascendante ?	47
1. Augmenter les taux d'accès au supérieur par le bas	47
2. Compenser les facteurs de risques territoriaux à origine sociale donnée.....	49
3. Développer la coopération entre académies	50
Conclusion	50
Bibliographie	51
Annexe – Liste des figures et tableaux	53

Résumé

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire varient du simple au double selon le département de naissance. Si elles ont augmenté en moyenne ces dernières décennies, l'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions – Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées – et mal dans d'autres – Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais.

Pour les individus d'origine populaire, qui sont peu mobiles géographiquement, l'ascension sociale apparaît peu liée au dynamisme économique du territoire. En revanche, elle est fortement liée à l'éducation – en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur.

La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rendement de l'éducation mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Cela supposerait une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décloisonnement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national.

Mots clés : mobilité sociale, région, département, classe populaire, ascenseur social, enseignement supérieur

La géographie de l'ascenseur social français¹

Clément Dherbécourt²

Introduction

Les débats autour de la mobilité sociale intergénérationnelle sont particulièrement vifs en France, notamment ceux concernant la promotion sociale des classes populaires. Deux questions principales retiennent l'attention : l'ascenseur social fonctionne-t-il mieux aujourd'hui qu'hier ? Fonctionne-t-il mieux en France qu'à l'étranger ? Les travaux académiques ont montré que, même si le destin social des individus varie toujours fortement avec leur origine sociale, la mobilité ascendante a plutôt eu tendance à augmenter au cours des dernières décennies (Vallet, 2014 ; Peugny 2013). Les travaux de comparaison internationale sur la mobilité ascendante classent la France autour ou en dessous de la moyenne européenne³.

En revanche, on sait peu de choses sur les différences géographiques des chances de mobilité ascendante en France. Ce travail veut contribuer à combler cette lacune et montrer l'intérêt d'une analyse spatiale des phénomènes de mobilité intergénérationnelle. Il est inspiré du travail pionnier de Chetty *et al.* (2014) sur la variation géographique de la mobilité sociale aux États-Unis. Les données très riches de l'administration fiscale américaine permettent d'identifier le comté de résidence de millions d'individus quand ceux-ci avaient 16 ans ainsi que le revenu de leurs parents à cette époque. L'idée centrale du travail de Chetty *et al.* est de mesurer les variations entre comtés de la réussite sociale des individus d'un milieu social d'origine donné (par exemple les individus dont les parents font partie des 25 % des ménages américains les plus pauvres).

Plusieurs indicateurs de réussite sociale ont été retenus par les auteurs, comme le rang moyen des individus dans la distribution des revenus (figure 1) ou le pourcentage de chances de faire partie des 20 % des ménages les plus riches (figure 2). Quel que soit l'indicateur retenu, les cartes de la mobilité sociale américaine sont très semblables et laissent apparaître plusieurs grandes régions homogènes. Le sud des États-Unis (à l'exception du Texas) et les anciennes régions industrielles du Centre-Est (Michigan, Ohio,

(1) Ce document complète la *Note d'analyse* n° 36, « La géographie de l'ascension sociale ». Il est accompagné d'un fichier statistique (Annexes.xlsx) contenant les données et résultats agrégés au niveau de la région et/ou du département de naissance.

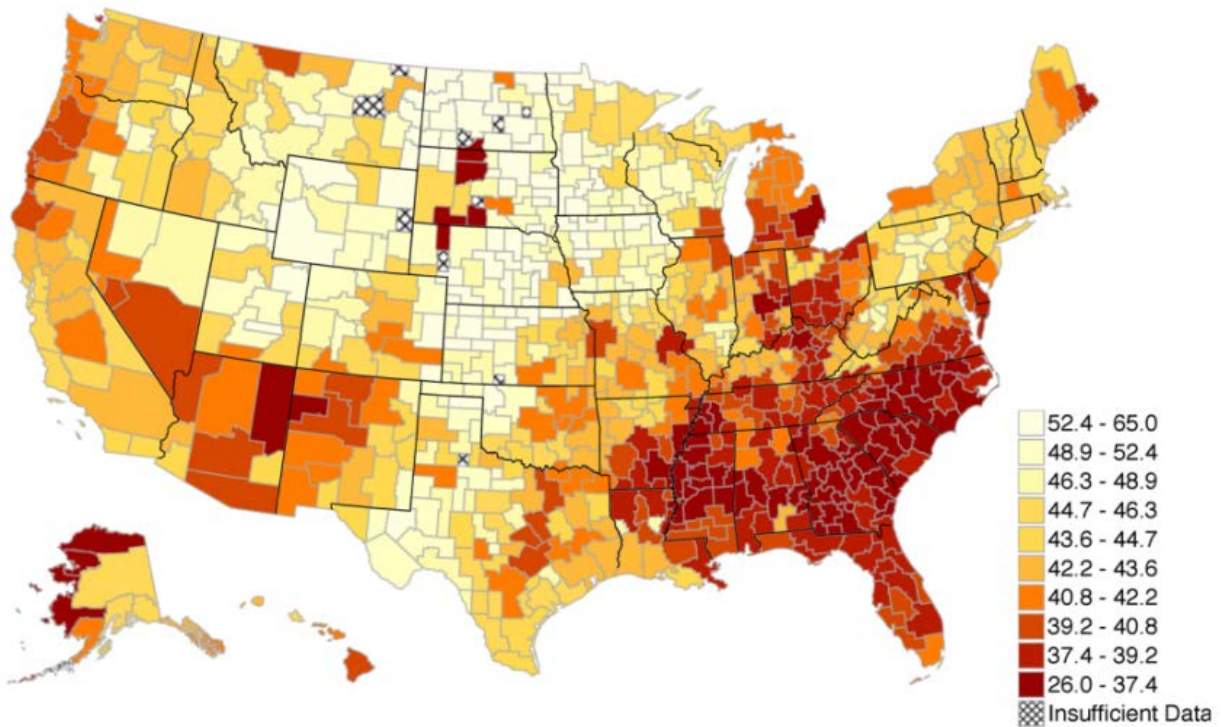
(2) France Stratégie, chef de projet.

(3) Voir notamment Breen (2004), pour la mobilité selon la catégorie socioprofessionnelle, et Corak (2006) sur l'élasticité intergénérationnelle des revenus père-fils.

Indiana) sont caractérisées par des taux particulièrement faibles de mobilité ascendante des individus d'origine défavorisée. À l'inverse, le centre des États-Unis présente des taux de promotion sociale particulièrement élevés.

Dans certains comtés américains, la mobilité sociale paraît beaucoup plus élevée que dans les pays à forte mobilité sociale (les pays scandinaves) ; dans d'autres, elle est beaucoup plus faible que dans certains pays en développement. Cela remet en cause pour les auteurs l'idée que les États-Unis sont un *pays d'opportunités* quel que soit l'endroit où l'on grandit.

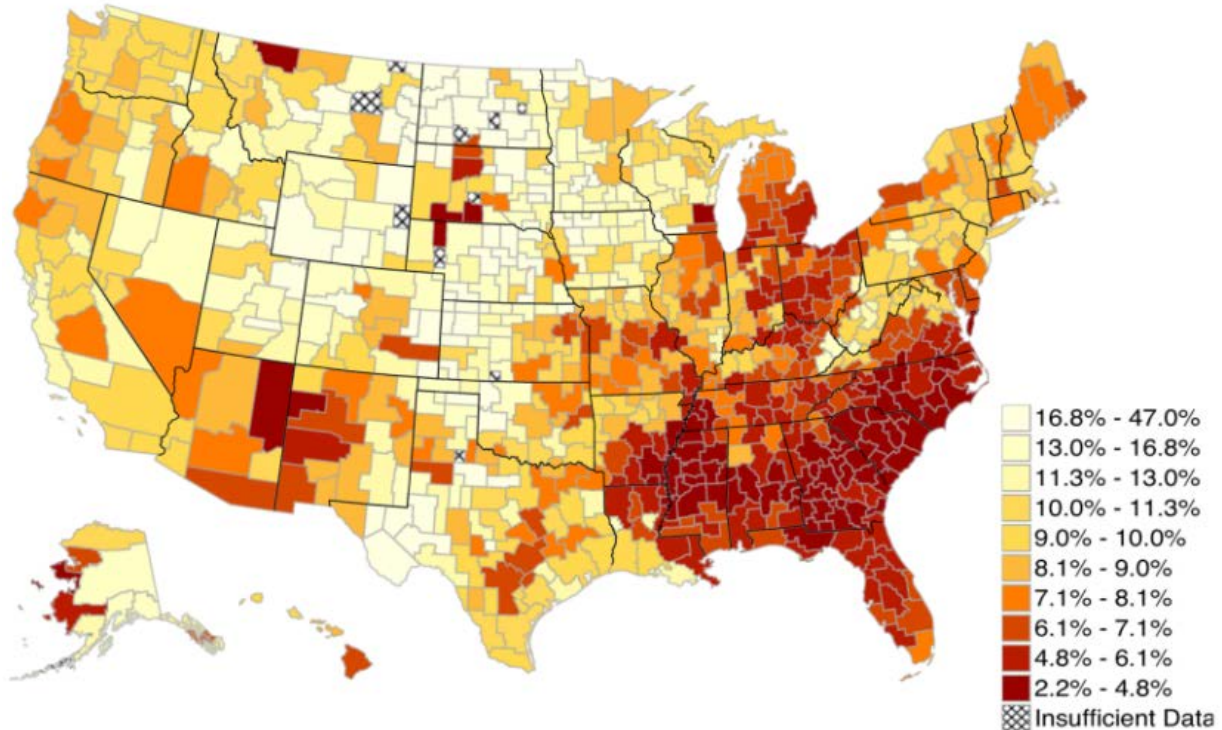
Figure 1. Rang moyen dans la distribution nationale des revenus des individus originaires du quintile inférieur des revenus, par comté de résidence des individus à 16 ans



Lecture : les individus qui résidaient à 16 ans dans les comtés colorés en rouge, et dont les parents font partie des 20 % des ménages les moins riches au niveau national, ont un revenu moyen qui se situe entre le 26^e centile (74 % de ménages sont plus riches) et le 37^e centile (63 % de ménages sont plus riches).

Source : Chetty et al., 2014

Figure 2. Proportion de membres du quintile supérieur (au niveau national) parmi les individus originaires du quintile inférieur, par comté de résidence des individus à 16 ans



Lecture : les individus qui résidaient à 16 ans dans les comtés colorés en rouge et dont les parents font partie des 20 % des ménages les moins riches au niveau national sont pour 2,2 % à 4,8 % d'entre eux membres des 20 % des ménages les plus riches au niveau national.

Source : Chetty et al., 2014

La présente étude sur la *géographie de l'ascenseur social* reprend l'idée de mesurer les différences géographiques de destin social, à origine sociale donnée, à l'aide des enquêtes Emploi de l'Insee. En utilisant le lieu de naissance des individus comme approximation du lieu où ceux-ci ont grandi, on a cherché à expliquer les variations régionales de la mobilité sociale ascendante et à en tirer des enseignements pour toute politique visant à favoriser une telle mobilité. L'étude se concentre sur les enfants d'ouvriers et d'employés, qui représentent plus de 50 % des individus des générations récentes étudiées. On a observé la probabilité des individus de ce groupe social d'atteindre des positions qualifiées (professions intermédiaires) ou très qualifiées (cadres et professions intellectuelles supérieures). Cette définition s'appuie donc sur la nomenclature des PCS en 8 postes. D'autres mesures de mobilité ascendante (mobilité très ascendante, salaires moyens) sont discutées, qui ne modifient pas le diagnostic d'ensemble.

La partie I présente la méthodologie adoptée pour mesurer les variations géographiques de la mobilité sociale ascendante. Les analyses économétriques sont développées dans la partie II. Les recommandations de politiques publiques sont discutées dans la partie III.

Partie I – Construire une mesure locale de la mobilité sociale

1. Constitution de la base et des échantillons

1.1. Principales sources utilisées

Enquête Emploi : il s'agit de l'enquête réalisée depuis 1950 par l'Insee afin de déterminer l'évolution du chômage. Elle inclut des informations sur la profession du père de l'enquêté (et de sa mère après 2003), au moment où l'enquêté terminait ses études. L'enquête fournit de nombreuses informations sur la formation initiale de l'individu (fréquentation de l'enseignement secondaire et supérieur, diplôme le plus élevé obtenu). On connaît par ailleurs le département de naissance et le département de résidence de l'enquêté. Ce travail a mobilisé les enquêtes annuelles 1990-2002 et les enquêtes en continu (trimestrielles) 2003-2013.

Formation et qualification professionnelle (FQP) : cette enquête de l'Insee existe depuis 1964, elle est réalisée tous les dix ans. Elle donne des informations plus riches que l'enquête Emploi sur la formation initiale des individus, ainsi que sur l'origine sociale des individus (niveau d'études des parents notamment). En plus de fournir la région de naissance et de résidence de l'individu, elle permet d'observer la région de résidence des parents quand l'individu terminait ses études initiales. On en sait donc plus sur la mobilité géographique de l'individu avant l'entrée de celui-ci sur le marché du travail.

1.2. Constitution de la base « Enquêtes Emploi 1990-2013 »

La principale source utilisée est l'enquête Emploi de l'Insee. Toutes les enquêtes de 1990 à 2013 ont été rassemblées dans une base de données unique. On a gardé la première interrogation de chaque individu (première année entre 1990 et 2002, premier trimestre entre 2003 et 2013). La rupture de série entre 2002 et 2003 n'a pas entraîné de problème majeur, hors travail de recodage des valeurs prises par certaines variables.

On a utilisé la variable DIP11 pour observer le niveau de diplôme et la variable FORENS (entre 2003 et 2013) pour la fréquentation ou non du supérieur. La variable de mobilité géographique a été construite en comparant la région de naissance et la région de résidence des individus.

La base contient 1,4 million d'observations individuelles uniques. On a gardé les observations mentionnant la profession du père (93 % du total). De 1990 à 2013 l'enquête emploi donne toujours la profession du père à la fin des études initiales de l'enquêté. La profession de la mère n'a pas été retenue puisqu'elle n'est disponible qu'après 2002.

Les individus de la base sont tous âgés de 30 et 45 ans. Les bornes ont fait l'objet d'un arbitrage entre la taille de l'échantillon et la volonté d'observer des générations relativement récentes. Les données incluent *in fine* les individus nés jusqu'en 1979. La limite de 30 ans permet de sélectionner les individus qui ont terminé leur formation initiale.

Le tableau 1 présente les effectifs par cohorte de naissance et par âge. On voit que les observations des 30-45 ans se concentrent essentiellement sur les cohortes nées entre 1950 et 1979. Celles-ci ont été séparées en deux groupes de quinze années : 1950-1964 et 1965-1979. Comme nous le verrons, la taille des échantillons par département de naissance ne permettait pas de différencier plus de deux générations. La génération 1950-1964 est observée dans les enquêtes 1990-2000, la génération 1965-1979 dans les enquêtes 2003-2013. Cela réduit l'écart d'âge moyen des individus observés à moins de six mois (37,3 ans pour la première cohorte et 36,9 pour la deuxième).

Les quelque 30 000 individus nés entre 1980 et 1989 et âgés de 25 à 30 ans ont été ajoutés à la base principale. Pour cette génération, dont une proportion est encore en formation initiale, on a mesuré les taux de fréquentation de l'enseignement supérieur, mais non la position professionnelle.

Tableau 1. Effectifs par âge et année de naissance dans la base Enquêtes Emploi (1990-2013)

Naissance	Age quinquennal											
	<20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 et plus
<1920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37347
1920-1924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4776	35338
1925-1929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5148	13121	33569
1930-1934	0	0	0	0	0	0	0	0	5317	13724	12879	28875
1935-1939	0	0	0	0	0	0	0	5000	12711	12109	11238	18570
1940-1944	0	0	0	0	0	0	4899	11863	11436	11080	13363	5283
1945-1949	0	0	0	0	0	7301	17784	16516	16682	20837	8236	0
1950-1954	0	0	0	0	7080	18659	17681	17343	21810	9695	0	0
1955-1959	0	0	0	7195	18444	18173	17764	21912	9555	0	0	0
1960-1964	0	0	7380	19413	18468	18469	23190	9882	0	0	0	0
1965-1969	0	7333	18880	18301	18601	22978	10248	0	0	0	0	0
1970-1974	7846	19786	18037	19099	22817	10349	0	0	0	0	0	0
1975-1979	18885	17161	17445	20312	8744	0	0	0	0	0	0	0
1980-1984	19603	21135	22467	9334	0	0	0	0	0	0	0	0
1985-1989	19466	25025	9233	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1990-1994	23021	10693	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1995-2000	10697	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : enquêtes Emploi (Insee)

On a gardé les individus nés en France métropolitaine (89 % du total), afin de se concentrer sur l'effet du département de naissance. Les immigrés et les natifs des DOM-TOM ne sont donc pas étudiés dans ce travail.

1.3. Effectifs par régions de naissance

Les deux cohortes ont un effectif comparable : 91 000 pour la première, 106 000 pour la seconde. Excepté le cas de la Corse, chaque région de naissance rassemble plus de 2 000 individus dans chaque cohorte (tableau 2).

Tableau 2. Effectifs par cohorte et région de naissance

Région de naissance	Cohorte 1950-1964	Cohorte 1965-1979	Région de naissance	Cohorte 1950-1964	Cohorte 1965-1979
Alsace	3 116	3 239	Île-de-France	12 889	18 076
Aquitaine	3 901	4 384	Languedoc-Roussillon	2 190	2 695
Auvergne	2 912	2 452	Limousin	2 334	2 080
Basse-Normandie	3 354	3 471	Lorraine	4 532	4 963
Bourgogne	3 293	3 428	Midi-Pyrénées	3 580	3 685
Bretagne	5 332	5 325	Nord-Pas-de-Calais	7 308	10 283
Centre	3 502	4 330	Pays de la Loire	5 527	6 783
Champagne-Ardenne	3 157	3 709	Picardie	3 223	3 300
Corse	169	276	Poitou-Charentes	3 582	3 622
Franche-Comté	3 336	2 975	Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 919	4 990
Haute-Normandie	3 544	3 925	Rhône-Alpes	6 817	8 602

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Les répartitions par départements, cohortes et PCS du père sont rassemblées dans le fichier annexes.xlsx. Trois départements métropolitains ont moins de 100 observations : les deux départements corses et la Lozère.

2. Statistiques descriptives

2.1. Origine sociale des enfants par cohorte et département/région de naissance

Le poids des classes populaires

Les enfants d'employés ou d'ouvriers représentent entre 45 % et 60 % de la population de chaque région, dans les deux cohortes observées. La part des classes populaires est minimale en Île-de-France et Midi-Pyrénées et maximale en Picardie et Nord-Pas-de-Calais (voir tableau 3). Parmi les régions à faible proportion de classes populaires, on peut différencier les régions où les enfants de cadres supérieurs et professions intermédiaires sont nombreux (Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et les autres (Limousin, Poitou-Charentes, Bretagne). Parmi les régions à forte proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés, les différences sont moins marquées, mais on peut distinguer Alsace, Haute-Normandie, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais comme les régions à plus forte proportion de classes moyennes et supérieures.

Tableau 3. Répartition des enfants selon la PCS de leur père, par région de naissance (cohorte 1965-1979)

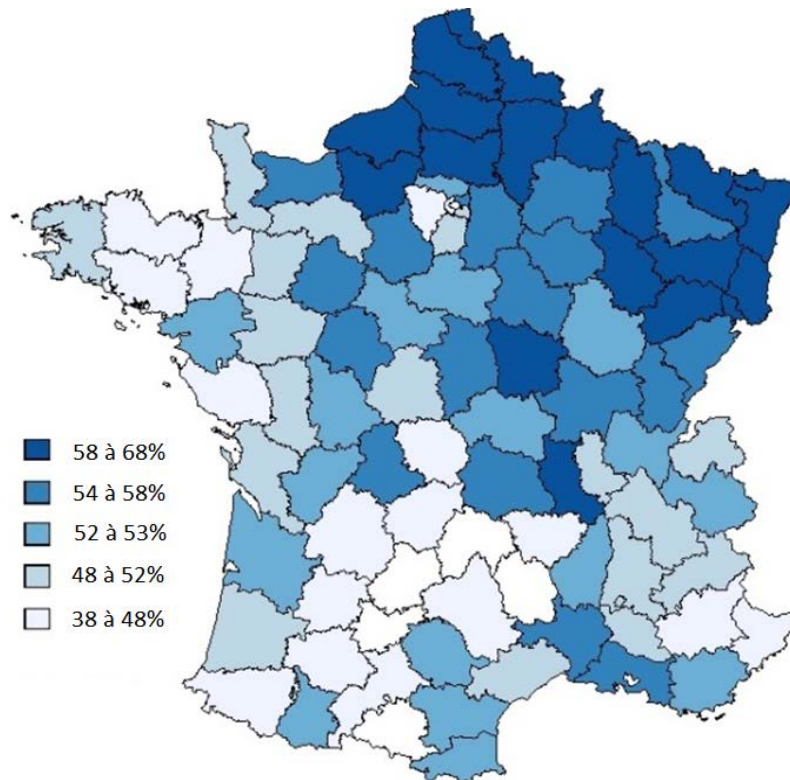
Région de naissance	PCS du père		
	1 ou 2	3 ou 4	5 ou 6
Alsace	12,7 %	29,9 %	57,4 %
Aquitaine	22,9 %	28,9 %	48,2 %
Auvergne	24,2 %	26,3 %	49,5 %
Basse-Normandie	24,5 %	23,4 %	52,1 %
Bourgogne	19,7 %	23,7 %	56,6 %
Bretagne	26,6 %	25,3 %	48,1 %
Centre	20,9 %	25,3 %	53,8 %
Champagne-Ardenne	17,3 %	23,8 %	59,0 %
Franche-Comté	19,0 %	24,9 %	56,1 %
Haute-Normandie	14,8 %	27,6 %	57,6 %
Île-de-France	14,6 %	41,0 %	44,4 %
Languedoc-Roussillon	21,7 %	28,8 %	49,5 %
Limousin	26,6 %	22,6 %	50,9 %
Lorraine	12,5 %	27,3 %	60,2 %
Midi-Pyrénées	26,5 %	30,4 %	43,1 %
Nord-Pas-de-Calais	12,3 %	26,9 %	60,8 %
Pays de la Loire	22,4 %	25,0 %	52,7 %
Picardie	14,5 %	23,6 %	61,8 %
Poitou-Charentes	26,5 %	22,5 %	51,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,4 %	31,3 %	49,3 %
Rhône-Alpes	19,0 %	29,6 %	51,4 %
France	18,6 %	29,1 %	52,3 %

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi* (Insee), calculs de l'auteur

La carte de la part des individus d'origine populaire dans les natifs du département (figure 3) fait clairement apparaître une France du Nord et de l'Est où les enfants d'ouvriers et d'employés sont largement majoritaires. L'île-de-France ainsi que l'Ouest et le Sud sont caractérisés par une hétérogénéité forte (différences marquées Paris/Seine-Saint-Denis, Loire/Rhône, Bouches-du-Rhône/Alpes-Maritimes). Le Centre et le Centre-Est ont des taux relativement élevés à l'échelle de la France.

Figure 3. Part des enfants d'ouvriers ou d'employés dans le total des natifs du département (cohorte 1965-1979)



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi* (Insee), calculs de l'auteur

Des classes populaires avant tout ouvrières

Les classes populaires sont composées en réalité pour leur très grande majorité d'enfants d'ouvriers, comme le montre le tableau 4. Il est à noter que la part des enfants d'employés dans le total de la cohorte varie peu : à l'exception de trois régions, cette proportion est toujours comprise entre 10 % et 13 %.

Les enfants d'ouvriers représentent entre 70 % et 85 % des enfants des classes populaires. PACA, Île-de-France et Languedoc-Roussillon sont les régions où les enfants d'employés sont les plus nombreux dans la population totale (15 %), mais aussi parmi les enfants de classes populaires.

Tableau 4. Poids des enfants de classes populaires par région de naissance (cohorte 1965-1979)

Région de naissance	Enfants d'employé dans total	Enfants d'ouvrier dans total	Enfants d'employé parmi classes populaires
Provence Alpes Côte-d'Azur	15%	34%	31%
Ile-de-France	14%	31%	31%
Languedoc	15%	35%	30%
Aquitaine	13%	35%	27%
Midi-Pyrénées	12%	32%	27%
Bretagne	12%	36%	24%
Centre	12%	42%	23%
Bourgogne	12%	44%	22%
Poitou-Charentes	11%	40%	21%
Lorraine	13%	48%	21%
Champagne	12%	47%	21%
Rhône-Alpes	11%	41%	21%
Limousin	10%	41%	20%
Basse Normandie	10%	42%	20%
Auvergne	10%	40%	20%
Alsace	11%	46%	20%
Picardie	12%	50%	20%
Franche-Comté	11%	45%	20%
Nord Pas-de-Calais	12%	49%	19%
Pays de Loire	10%	43%	19%
Haute Normandie	10%	48%	17%

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

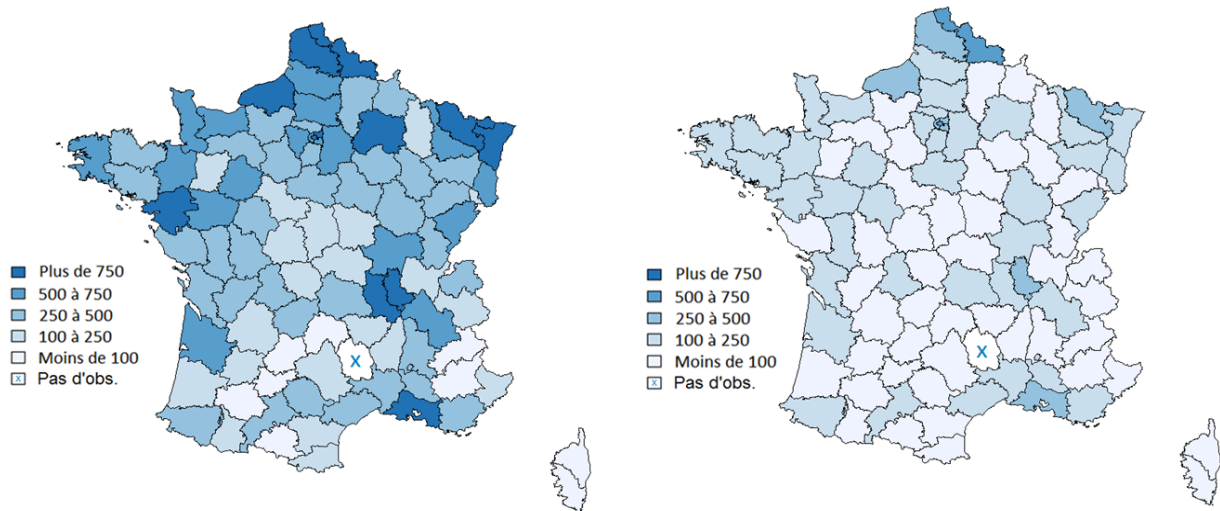
2.2. Taille des échantillons par département

La distribution des classes populaires sur le territoire français est relativement concentrée. L'Île-de-France est la région où naissent le plus d'enfants de classes populaires, avec 14 % du total, suivie du Nord-Pas-de-Calais (11 %) et de Rhône-Alpes (8 %). En incluant les Pays-de-Loire, la Lorraine et la Bretagne, on arrive à plus de 50 % des enfants d'ouvriers et d'employés de France. Les régions dont le poids est le plus faible au sein des classes populaires sont l'Auvergne, le Limousin, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, qui totalisent à elles quatre moins de 9 % du total.

Cette distribution inégale des classes populaires sur le territoire induit un nombre d'observations limitées dans certaines régions ou certains départements. La figure 4 présente les effectifs des enfants de père ouvrier et des enfants d'employé par département de naissance dans la base, pour la cohorte 1965-1979. Le nombre d'enfants d'employés est

inférieur à 100 dans de nombreux départements, et seuls la région Nord-Pas-de-Calais, Paris et quelques autres grandes agglomérations ont un nombre d'observations supérieur à 250. Les effectifs sont beaucoup plus importants pour les enfants d'ouvriers, mais certains départements peu peuplés, peu urbanisés ou peu industrialisés ne disposent pas d'un nombre d'observations suffisant pour faire l'objet d'une analyse quantitative.

Figure 4. Nombre d'enfants d'ouvriers (gauche) et d'enfants d'employés (droite) par département de naissance (cohorte 1965-1979) dans la base « Enquêtes Emploi »



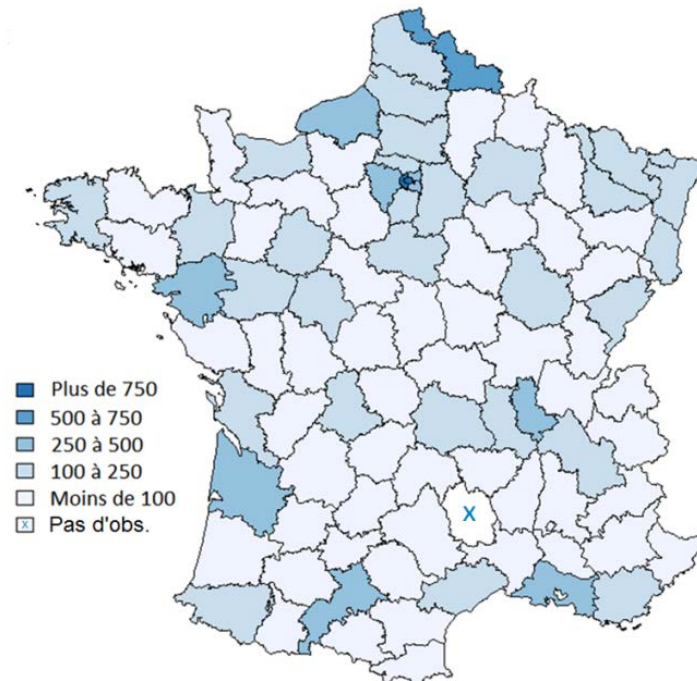
Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Même en rassemblant tous les individus d'origine populaire, les effectifs sont inférieurs à 100 dans plusieurs territoires. Ainsi, la Corse a été exclue des analyses présentées ci-dessous (au niveau départemental comme au niveau régional). Cinq départements ont été exclus de l'analyse du fait d'un nombre d'individus d'origine populaire inférieur à 100 dans l'une ou l'autre des cohortes : les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, l'Ariège, le Gers, le Lot.

Pour les enfants des autres PCS, les effectifs sont généralement trop faibles pour pouvoir mener à bien une analyse au niveau du département de naissance. Très peu de départements dépassent par exemple la barre des 100 enfants de cadres supérieurs (figure 5). L'Île-de-France concentre à elle seule près de 30 % du total, et seuls huit départements dépassent les 200 observations. Même en regroupant professions intermédiaires et cadres supérieurs, plus de 30 % des départements ont moins de 100 observations, près de 50 % moins de 150.

Figure 5. Nombre d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures par département de naissance (cohorte 1965-1979)



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Les effectifs à l'échelle départementale ne permettent pas en l'état d'augmenter indéfiniment le nombre de catégories observées (actifs occupés/chômeurs, temps partiels/temps pleins, personnels qualifiés/non-qualifiés). Deux solutions peuvent être envisagées pour aller plus loin dans cette direction. La première est d'utiliser les enquêtes Emploi, mais en se limitant à l'échelle régionale (à 22 ou 13 régions). La deuxième est de disposer de données plus larges. On peut penser à l'échantillon démographique permanent apparié DADS, plus volumineux et plus systématique que l'enquête Emploi (données administratives, fiscales et d'état-civil)¹.

3. Mobilité et structure sociale en France depuis quarante ans, un bref état des lieux

Entre 1977 à 2003, la mobilité verticale (ascendante et descendante) s'est accrue, selon le travail de Louis-André Vallet portant sur les enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) de l'Insee. Pour les enfants d'ouvriers, la probabilité d'accéder à un statut de cadre supérieur ou de profession intermédiaire est ainsi passée de 25 % à 33 % ; elle est restée stable pour les enfants d'employés (aux alentours de 50 %). À partir des enquêtes Emploi, Camille Peugny montre que la mobilité ascendante chez les enfants de

(1) L'EDP permettrait en outre d'aller jusqu'au niveau de la commune de naissance, tout en contrôlant le parcours résidentiel des individus.

classes populaires sortis de l'école s'est accrue de 10 points depuis les années 1980 (Peugny, 2013).

L'augmentation de la mobilité ascendante s'explique par deux évolutions : l'augmentation générale de l'accès à l'éducation et la transformation de la structure sociale. La transformation de la structure des emplois depuis les années 1970, où les classes moyennes et supérieures représentaient moins de 20 % des actifs contre plus de 40 % aujourd'hui, a accru mécaniquement les chances de mobilité sociale ascendante des enfants des classes populaires. Ceux qui ont le plus profité de ce phénomène sont ceux qui ont eu accès à l'éducation, accès qui s'est lui-même élargi au cours de la période (Thélot et Vallet, 2000).

Ces effets de structure expliquent l'essentiel de la hausse de la mobilité ascendante. La force du lien entre position du père et position des enfants une fois l'effet de structure neutralisé a baissé mais de manière tout à fait modeste. En d'autres termes, la « fluidité sociale » a légèrement augmenté. Louis-André Vallet évalue que la mobilité supplémentaire totale induite par l'augmentation de la fluidité sociale ne dépasse pas 2,5 % à 5 % de la population totale.

Malgré l'augmentation considérable de la part des classes moyennes et supérieures, les ouvriers et employés représentent toujours plus de 50 % des actifs occupés en 2013¹, et leurs enfants sont majoritaires jusque dans les cohortes récentes : selon les enquêtes Emploi, ils représentaient 55 % de la cohorte née entre 1950 et 1964, 52 % de celle née entre 1965 et 1979 et 51 % de la génération 1980-1994.

Des PCS homogènes sur le territoire

La mobilité sociale est définie dans l'étude au moyen de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee. Le raisonnement est le suivant : à PCS du père donnée, quelle chance a un individu né dans le département x d'occuper une PCS donnée ? Ce raisonnement a du sens parce que l'hétérogénéité géographique des PCS est relativement limitée, notamment en termes de revenus. Depuis une quarantaine d'années en effet, les salaires des ouvriers et des employés se sont homogénéisés sur le territoire (Davezies et Pech, 2014 ; Rasolofoarison, 2000). À la fin des années 1990, à l'exception de l'Île-de-France, les salaires horaires des ouvriers et des employés étaient compris entre 44 et 50 francs (voir tableau 5). Ces niveaux sont nettement inférieurs aux salaires moyens minimums des autres catégories de salariés. Les différences régionales de salaires à l'intérieur de chaque PCS sont très limitées. La conclusion du travail de Jeannot Rasolofoarison est que les différences de salaires moyens d'une région à l'autre sont beaucoup plus liées à des différences de structure de la population active (proportion de cadres plus ou moins importante par exemple) qu'à des différences dans les niveaux de salaire de chaque catégorie. Les salaires des employés et des ouvriers sont très proches et varient de - 10 % à + 10 % autour de la moyenne nationale. On remarque toutefois que l'Île-de-France est caractérisée par des salaires significativement supérieurs à la moyenne

(1) Les non-salariés représentent 8 % de la population active et les classes salariées moyennes et supérieures 42 % (source : Insee).

nationale. Cette région fait l'objet d'un traitement à part dans l'étude du fait de ses nombreuses spécificités.

Tableau 5. Salaires moyens par groupe social et région, en francs

	Ensemble	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Moyenne nationale	63	120	69	48	47
Île-de-France	79	136	79	53	53
Province	58	109	69	46	46
<i>dont Maximum</i>	<i>61</i>	<i>116</i>	<i>72</i>	<i>48</i>	<i>50</i>
<i>Minimum</i>	<i>55</i>	<i>98</i>	<i>67</i>	<i>45</i>	<i>44</i>

Champ : secteurs privé et semi-public (hors DOM, hors apprentis-stagiaires) non compris les collectivités territoriales.

Source: Rasolofoarison, 2000.

Au regard de la structure de salaires observée, les enfants d'ouvriers et d'employés ont été regroupés dans la catégorie des classes populaires, notion utilisée de manière extensive dans la littérature sociologique. La définition du taux de mobilité sociale est la suivante : quelle est la probabilité pour un individu de père ouvrier ou employé né dans le département x d'occuper un poste de cadre ou de profession intermédiaire ? D'autres mesures de la mobilité ascendante sont bien évidemment possibles et doivent être développées pour compléter cette première approche.

4. Géographie de la mobilité sociale des enfants de classes populaires

4.1. Le lieu de naissance comme approximation du lieu d'enfance

Les données de Chetty *et al.* sur les États-Unis permettent d'observer le lieu où les individus vivaient au moment où ils avaient 16 ans. Cette information n'est pas disponible dans l'enquête Emploi, qui donne uniquement le département de naissance de l'individu. Nous avons considéré que le département de naissance permettait d'approximer de manière satisfaisante le lieu où l'individu a grandi, en tous cas pour les individus classes populaires. Cette hypothèse a été formulée au regard des taux de mobilité géographique régionale observés dans l'enquête Emploi et a été confirmée par l'enquête Formation et qualification professionnelle.

Hors Île-de-France, la mobilité régionale observée dans l'enquête Emploi et dans FQP est relativement faible : seuls 25 % des enfants d'ouvriers et d'employés résident au moment de l'enquête hors leur région de naissance (voir tableau 6). L'Île-de-France est caractérisée par

des taux de migration plus importants, de l'ordre de 40 %. L'enquête Emploi ne permet pas de dater cette migration.

FQP fournit en revanche une information qui n'est pas disponible dans l'enquête Emploi : la région de résidence des parents quand l'individu terminait ses études initiales. La résidence des parents est considérée comme un indicateur plus pertinent et plus stable de la résidence de l'individu que son lieu d'étude. L'enquête FQP confirme la faible mobilité géographique des individus d'origine populaire. En moyenne, seuls 15 % des parents n'habitent plus dans la région de naissance de l'individu (parmi les individus d'origine populaire nés entre 1965 et 1979). Hors Île-de-France, la moyenne est de 13,8 %, tandis qu'en Île-de-France, le taux s'établit à plus d'un quart (voir tableau 6).

Tableau 6. Mobilité géographique régionale des individus d'origine populaire dans les enquêtes Emploi et FQP

Région de naissance	Résidence hors région de naissance		Résidence hors région de naissance à la fin des études initiales*
	Enquête Emploi	FQP	FQP
Île-de-France	40,0 %	36,6 %	27,0 %
Autres régions	25,0 %	25,4 %	13,8 %

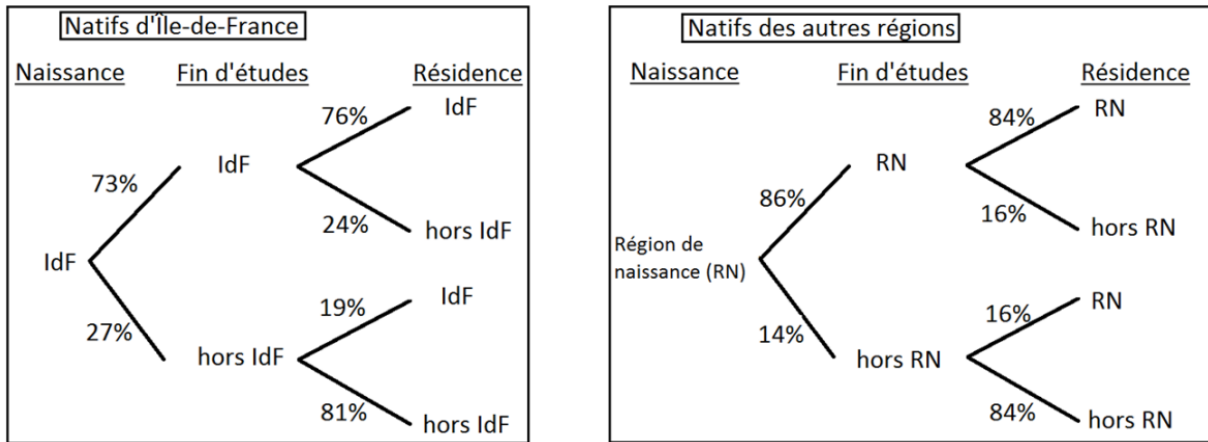
* Résidence des parents à la fin des études de l'individu hors région de naissance.

Champ : individus nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi et FQP (Insee), calculs de l'auteur

Les forts taux de mobilité géographique des natifs d'Île-de-France s'expliquent donc par un taux plus élevé de mobilité avant l'entrée sur le marché du travail. On remarque par ailleurs que les taux de migration après études sont également plus importants pour cette région, comme le montre la figure 6. Pour les natifs d'Île-de-France dont les parents résidaient dans cette région à la fin de leurs études, les taux de migration après études sont de 8 points plus élevés que dans les autres régions françaises.

Figure 6. Mobilités géographiques régionales des individus d'origine populaire (cohorte 1965-1979)



Lecture : 73 % des natifs d'Île-de-France ont des parents résidant en Île-de-France à la fin de leurs études. Parmi ceux-ci, 76 % résident en Île-de-France au moment de l'enquête.

Champ : individus nés entre 1965 et 1979.

Source : enquête FQP 2003 (Insee), calculs de l'auteur

Malgré ces différences, et si l'on considère la mobilité géographique avant l'entrée sur le marché du travail, les données de l'enquête FQP montrent que même en Île-de-France, région particulièrement mobile, le lieu de naissance semble une bonne approximation du lieu de jeunesse. Pour cette région on complétera néanmoins l'approche générale par département de naissance avec une approche par lieu de résidence parentale à la fin des études.

Le tableau 7 présente les taux de mobilité géographique selon l'origine sociale des individus. Les enfants d'employés sont beaucoup plus mobiles que les enfants d'ouvriers, avec des taux comparables aux enfants des professions intermédiaires. Les enfants d'ouvriers ont des taux intermédiaires entre ceux des enfants d'indépendants et des enfants d'agriculteurs (ces derniers ayant les taux de mobilité les plus faibles de toutes les catégories). On remarque enfin que les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures ont des taux de mobilité importants : un tiers n'habitent plus dans leur région de naissance à la fin de leurs études et 54 % au moment de l'enquête (sources : enquêtes Emploi et FQP, hors natifs d'Île-de-France).

Tableau 7. Mobilité régionale (hors natifs d'Île-de-France), selon PCS du père

PCS du père	Résidence hors région de naissance (enquête Emploi)	Résidence à la fin des études hors région de naissance (enquête FQP)
Agriculteur	22 %	8 %
Indépendant	32 %	14 %
Cadre supérieur	54 %	33 %
Profession intermédiaire	39 %	18 %
Employé	39 %	22 %
Ouvrier	24 %	11 %

Champ : individus nés entre 1969 et 1975.

Source : enquêtes Emploi et FQP (Insee), calculs de l'auteur

4.2. La mesure de la mobilité ascendante par département de naissance

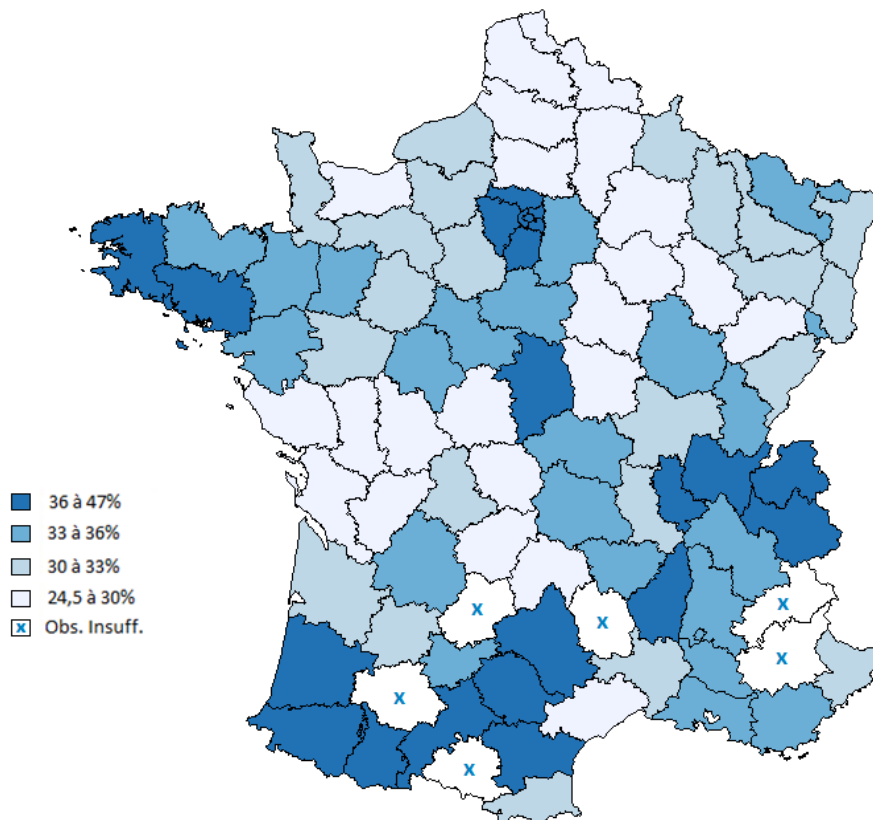
On peut considérer trois grands types de destins sociaux pour les enfants d'origine populaire : soit l'immobilité sociale (quand ils deviennent eux-mêmes ouvriers ou employés), soit l'ascension sociale (quand ils sont cadres ou professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires), soit enfin la mobilité professionnelle sans ascension systématique (quand ils deviennent agriculteurs ou indépendants). Ce dernier type de destin n'est pas étudié dans le présent travail. Les enfants de classes populaires qui deviennent agriculteur ou indépendant sont en effet une très faible minorité : 6 % dans la première cohorte et 5,5 % dans la deuxième. Les différences régionales existent mais sont limitées (3 % à 7 % dans les deux cohortes). Cela s'explique d'abord par la très faible part des non-salariés dans la population active depuis une cinquantaine d'années. Un fort taux de mobilité ascendante observé à l'échelle d'un département sera interprété dans la suite de ce travail comme l'envers d'un faible taux d'immobilité sociale.

La figure 7 présente les mesures départementales de mobilité ascendante pour la dernière génération observable : les individus enquêtés entre 2003 et 2013, ayant entre 30 et 45 ans, soit les individus nés entre 1965 et 1979. On rappelle que la mesure retenue pour le taux de mobilité ascendante est la proportion d'individus de père ouvrier ou employé se déclarant cadres et professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires. La carte de la mobilité ascendante par département de naissance fait apparaître des différences régionales importantes. Les trois régions à faible mobilité sont la Picardie, le Poitou-Charentes et le Nord-Pas-de-Calais : elles sont composées exclusivement de départements où les taux de mobilité sociale sont inférieurs à 30 %. À l'inverse, cinq régions concentrent l'essentiel des départements à fort taux d'ascension sociale : l'Aquitaine, la Bretagne, l'Île-de-France, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. La mobilité ascendante varie du simple au double entre l'Indre et la Creuse (24,5 %) et Paris (47 %). L'Île-de-France apparaît comme la région

championne de la promotion sociale des classes populaires : plus de quatre enfants d'employés ou d'ouvriers sur dix occupent une position de cadre ou de profession intermédiaire. C'est aussi de loin la région qui contribue le plus à la mobilité sociale ascendante en France : près de 20 % de l'ensemble des promus y sont nés. L'enquête FQP 2003 donne des taux de mobilité ascendante régionaux très proches de ceux obtenus avec les enquêtes Emploi pour la génération 1965-1979.

La figure 8 présente une mesure des taux de mobilité ascendante par département de naissance et par sexe. Les taux féminins sont significativement inférieurs aux taux masculins. Toutefois, en dépit de quelques différences locales (notamment en Auvergne), les régions à faibles et forts taux d'ascension sociale sont les mêmes pour les deux sexes.

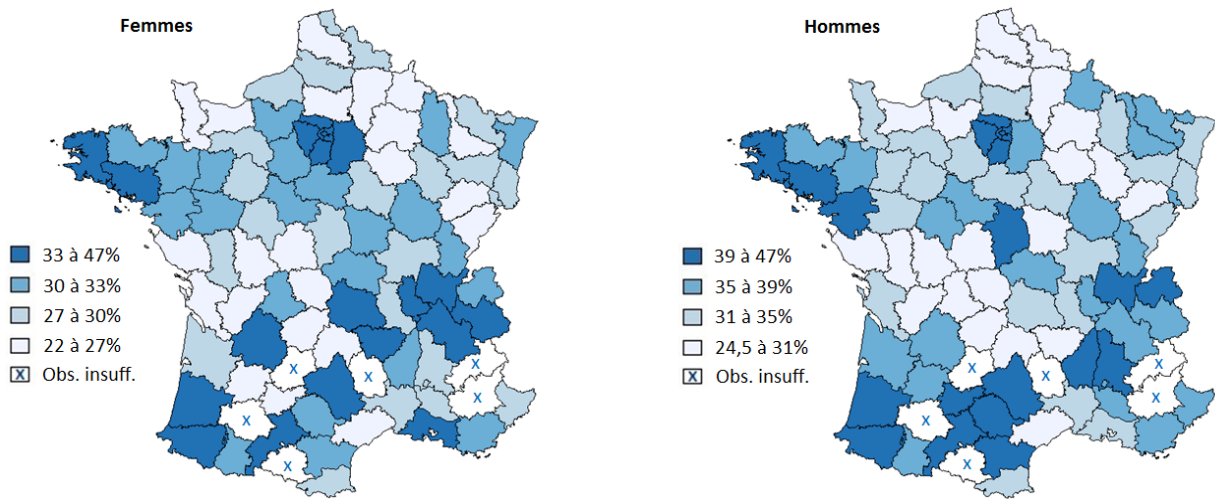
Figure 7. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de naissance, dans les enquêtes Emploi 2003-2013



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Figure 8. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de naissance et par sexe



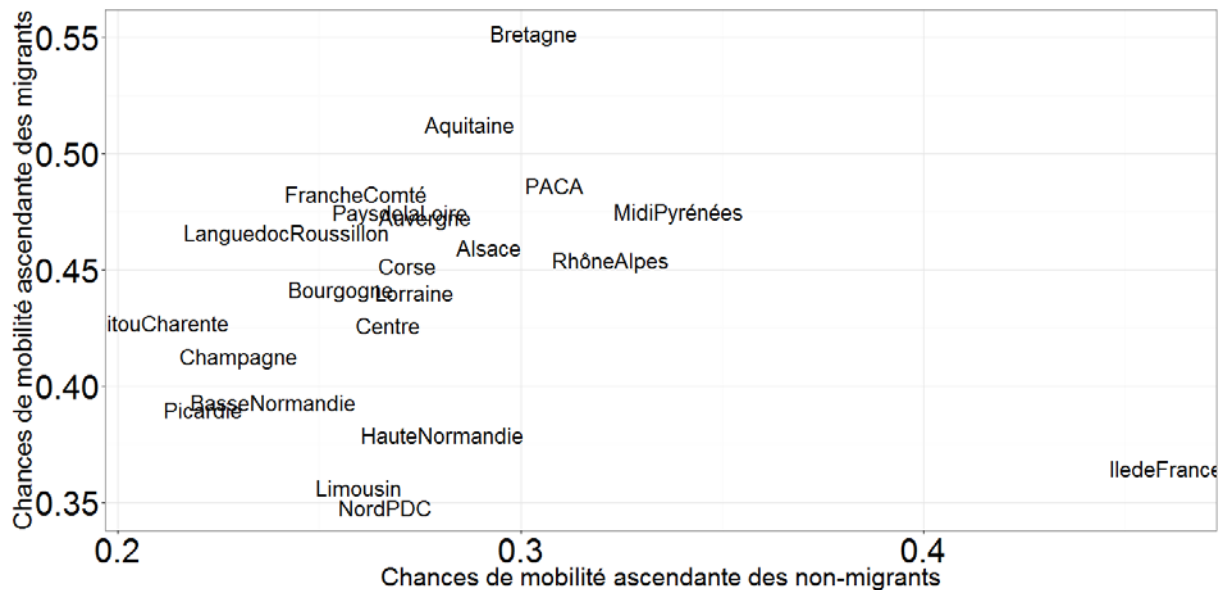
Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Chez les individus d'origine populaire, les taux de mobilité ascendante sont significativement plus élevés pour les migrants régionaux (voir figure 9). Ceux qui ont quitté leur région de naissance ont entre 10 et 25 points de pourcentage de plus de mobilité ascendante. L'Île-de-France fait ici aussi figure d'exception, puisque ceux qui ont quitté la région ont 8 points de chances en moins de connaître une mobilité ascendante que ceux qui sont restés.

Par ailleurs, la figure 9 fait apparaître une corrélation régionale très forte entre les chances de mobilité ascendante des migrants régionaux et celles des non-migrants (Île-de-France mise à part). Les régions à forte mobilité ascendante sont donc caractérisées par des taux élevés de mobilité sociale à la fois chez les migrants et les non-migrants. À l'inverse, les individus de père ouvrier ou employé nés en Picardie ou dans le Nord-Pas-de-Calais ont des taux limités de mobilité sociale, même quand ils ne résident plus dans leur région de naissance.

Figure 9. Taux de mobilité ascendante des migrants régionaux et des non-migrants, par région de naissance (cohorte 1965-1979)



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

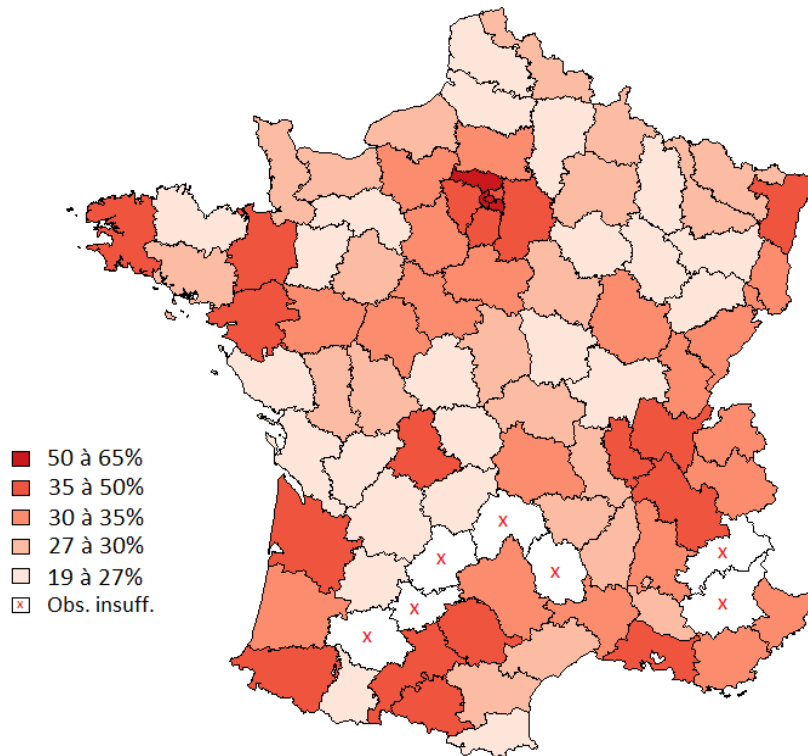
Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

4.3. Autres mesures locales de la mobilité ascendante

L'enquête FQP 2003 a permis de mesurer les taux de mobilité ascendante en fonction de la région de résidence des parents à la fin des études de l'individu. Elle confirme la première place de l'Île-de-France, avec un taux de mobilité ascendante de 43,2 % pour ceux dont les parents résidaient dans cette région. Ce taux est très proche de celui trouvé pour les natifs d'Île-de-France dans l'enquête FQP (40,5 %), comme dans l'enquête Emploi. Les chances de mobilité sociale des individus ayant grandi en Île-de-France se situent vraisemblablement entre ces deux bornes, à un niveau très significativement supérieur à la moyenne française.

Enfin, la figure 10 présente les taux de mobilité ascendante par département de résidence, ainsi qu'on les a mesurés dans les enquêtes Emploi. Les cartes des taux de mobilité ascendante par département de naissance et département de résidence affichent globalement la même configuration des zones à faible et forte mobilité ascendante. On note toutefois que les écarts maximaux entre départements de résidence sont beaucoup plus accentués, de 19 % à 65 %. Par ailleurs, les départements des grandes métropoles sont caractérisés par des taux de mobilité ascendante de leurs résidents plus élevés.

Figure 10. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de résidence, dans les enquêtes Emploi 2003-2013



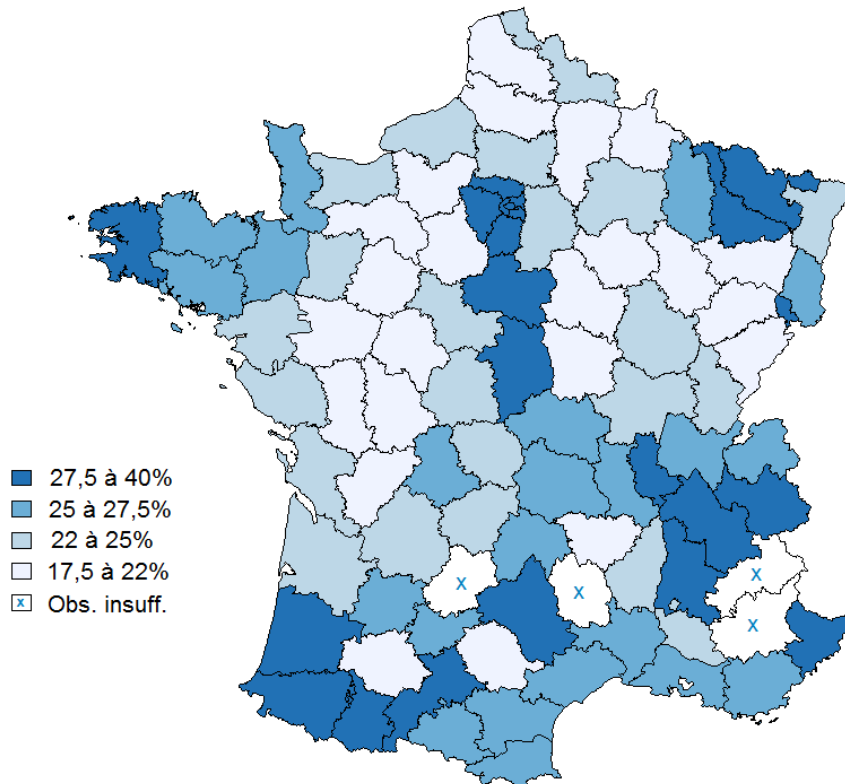
Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

4.4. Une géographie de la mobilité sociale stable depuis un quart de siècle

La génération observée entre 2003 et 2013 a été comparée avec la génération des « baby-boomers », née entre 1950 et 1965 et observée entre 1990 et 2000. Les taux de mobilité ascendante par département de naissance ont augmenté partout entre les deux cohortes, à l'exception notable de l'Hérault où elle stagne. À quelques exceptions près comme la Lorraine et quelques départements du Centre, la géographie de la promotion sociale de la cohorte des baby-boomers (figure 11) est très proche de celle de la génération née entre 1965 et 1979.

Figure 11. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de naissance, dans les enquêtes Emploi 1990-2000



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1950 et 1964.

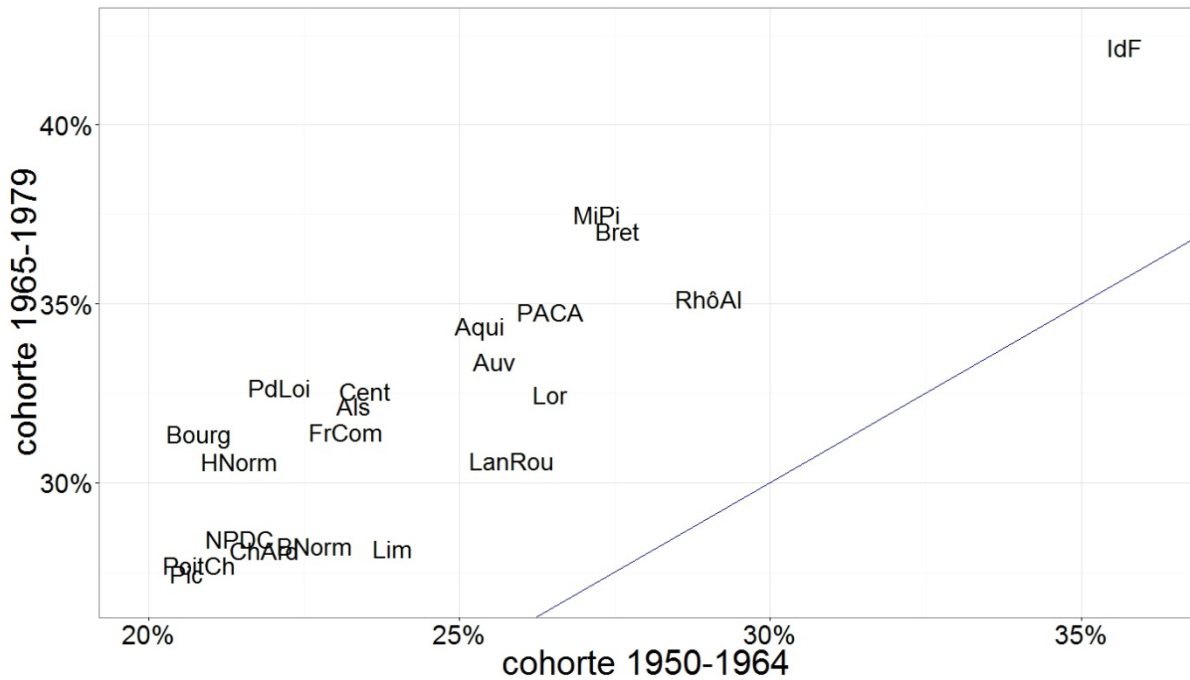
Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

La figure 12 présente l'évolution des taux de mobilité ascendante par région de naissance. On observe que le classement des régions est très stable d'une cohorte à l'autre. L'Île-de-France est largement en tête aux deux périodes et voit son taux de mobilité ascendante augmenter de 6 points. À l'opposé, un groupe de régions à faible mobilité sociale voient leur position relative se dégrader d'une cohorte à l'autre. On trouve là trois régions du Nord (Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne) et trois régions de l'Ouest et du Centre-Ouest (Limousin, Poitou-Charentes, Basse-Normandie). La Picardie est la région où les chances de mobilité sociale ascendante sont les plus faibles aux deux générations : ces vingt-cinq dernières années, les enfants des classes populaires ne semblent pas y avoir tiré profit de la proximité géographique de l'Île-de-France.

Deux régions à mobilité forte dans la première génération accroissent encore leur avance à la seconde. Il s'agit de la Bretagne et de la région Midi-Pyrénées, où le taux de mobilité ascendante passe de 27 % à 37 %. On trouve ensuite un groupe de régions à taux de mobilité ascendante élevé dans les deux générations (Rhône-Alpes, Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur). On distingue également un ensemble formé des régions où la mobilité ascendante était faible à la première génération mais a augmenté considérablement. Il s'agit de l'Alsace, des Pays de la Loire et du Centre et, dans une moindre mesure, de la Haute-

Normandie, de la Franche Comté et de la Bourgogne. Enfin, trois régions à mobilité élevée à la génération des baby-boomers voient leur classement se dégrader : la Lorraine, l'Auvergne et surtout le Languedoc-Roussillon. L'évolution de cette dernière région est saisissante : le taux de mobilité ascendante augmente peu, de 26 % à 31 %, ce qui rétrograde la région de la 6^e à la 15^e place, juste devant le groupe à faible taux de mobilité ascendante.

Figure 12. Évolution des taux de mobilité ascendante par région de naissance



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1950 et 1979.

Lecture : la proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers était de 42 % à la génération 1965-1979, et 36 % à la génération 1950-1964. Tous les points sont au-dessus de la droite qui représente une évolution nulle entre les deux cohortes.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Des différences importantes entre enfants d'employés et enfants d'ouvriers...

Le tableau 8 présente le destin des enfants d'employés et d'ouvriers par région de naissance. Dans toutes les régions, les enfants d'employés ont entre 10 et 20 points de chances de plus d'occuper une position plus élevée que leur père, par rapport aux enfants d'ouvriers. D'une région à l'autre, les chances de mobilité ascendante sont particulièrement variables, avec des écarts de 11 et 15 points respectivement pour les enfants d'employés et d'ouvriers. Les écarts de chances de devenir non-salarié sont quant à eux modestes entre régions et entre employés et ouvriers.

Les individus les moins favorisés du point de vue de la mobilité ascendante sont les enfants d'ouvriers du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Champagne-Ardenne, de Basse-Normandie et du Poitou-Charentes, avec une chance sur quatre d'ascension sociale dans la

cohorte 1965-1979. À l'opposé, les enfants d'ouvriers d'Île-de-France, de Midi-Pyrénées et de Bretagne ont des chances d'ascension sociale égales ou supérieures aux enfants d'employés nés en Picardie, en Bourgogne ou dans le Poitou-Charentes.

Tableau 8. Mobilité sociale par région de naissance (ordre décroissant de mobilité ascendante des enfants d'ouvriers ; cohorte 1965-1979)

	Enfants d'employés			Enfants d'ouvriers		
	PCS 1 ou 2	PCS 3 ou 4	PCS 5 ou 6	PCS 1 ou 2	PCS 3 ou 4	PCS 5 ou 6
Ile-de-France	3%	50%	47%	5%	39%	56%
Midi-Pyrénées	6%	44%	50%	6%	35%	58%
Bretagne	6%	48%	46%	6%	34%	60%
Rhône-Alpes	5%	46%	49%	6%	32%	62%
Aquitaine	4%	47%	49%	8%	31%	61%
Auvergne	4%	42%	54%	6%	31%	63%
Alsace	4%	44%	53%	3%	30%	66%
Lorraine	4%	43%	53%	4%	30%	65%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6%	45%	49%	8%	30%	62%
Pays de la Loire	3%	43%	54%	5%	30%	65%
Bourgogne	5%	39%	55%	5%	30%	65%
Haute-Normandie	4%	41%	55%	4%	30%	66%
Centre	5%	46%	49%	7%	29%	65%
Franche-Comté	5%	46%	48%	5%	28%	66%
Nord-Pas-de-Calais	4%	40%	56%	4%	26%	70%
Picardie	5%	34%	61%	4%	26%	71%
Limousin	4%	42%	54%	5%	25%	69%
Basse-Normandie	3%	43%	54%	6%	25%	68%
Poitou-Charentes	5%	39%	56%	5%	25%	70%
Champagne-Ardenne	3%	44%	53%	7%	25%	68%
Languedoc-Roussillon	5%	44%	51%	8%	25%	67%

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi* (Insee), calculs de l'auteur

À l'intérieur même des classes populaires, la profession du père joue un rôle important dans les chances de mobilité ascendante des enfants. On peut également penser aux différences entre ouvriers de l'industrie et ouvriers agricoles, entre qualifiés et non qualifiés. Par conséquent, les variations régionales dans la distribution des professions peuvent expliquer une part des écarts mis en évidence dans les taux bruts de mobilité ascendante calculés ci-dessus.

...mais qui n'expliquent pas les différences départementales

Or cet effet de composition ne semble pas jouer de rôle majeur dans les écarts observés. Afin de contrôler l'effet de composition des classes populaires, on a estimé sur les enfants d'ouvriers et d'employés un modèle *probit* à effets fixes pour la PCS détaillée du père :

$$\text{MobAsc} = a + b.\text{SEXE} + c.\text{AGE} + \sum d_i \text{CSPP}_i + \sum e_j \text{DepNaiss}_j$$

où MobAsc est une variable binaire valant 1 si l'individu est cadre ou profession intermédiaire, CSPP_i une variable valant 1 si le père de la PCS est « i », et DepNaiss_j une variable égale à 1 si l'individu est né dans le département « j ». L'enquête Emploi donne la PCS du père au niveau détaillé en 42 postes (voir tableau 9). Parmi les ouvriers et employés, 12 PCS sont différenciées.

Le modèle distingue l'effet fixe national associé à la PCS du père, d'un effet fixe départemental qui touche de la même manière tous les enfants des classes populaires du même département de naissance.

Tableau 9. Nomenclature des PCS en 8 et 42 postes

Niveau agrégé (8 postes dont 6 pour les actifs occupés)	Niveau détaillé (42 postes dont 32 pour les actifs)
1. Agriculteurs exploitants	11. Agriculteurs sur petite exploitation 12. Agriculteurs sur moyenne exploitation 13. Agriculteurs sur grande exploitation
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	21. Artisans 22. Commerçants et assimilés 23. Chefs d'entreprises de 10 salariés et plus
3. Cadres et Professions intellectuelles supérieures	31. Professions libérales 33. Cadres de la fonction publique 34. Professeurs, professions scientifiques 35. Professions de l'information, des arts et des spectacles 37. Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises 38. Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
4. Professions intermédiaires	42. Instituteurs et assimilés 43. Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44. Clergé, religieux 45. Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46. Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises 47. Techniciens 48. Contremaîtres, agents de maîtrise
5. Employés	52. Employés civils et agents de service de la fonction publique 53. Policiers et militaires 54. Employés administratifs d'entreprises 55. Employés de commerce 56. Personnels des services directs aux particuliers
6. Ouvriers	62. Ouvriers qualifiés de type industriel 63. Ouvriers qualifiés de type artisanal 64. Chauffeurs 65. Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67. Ouvriers non qualifiés de type industriel 68. Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69. Ouvriers agricoles
7. Retraités	71. Anciens agriculteurs exploitants 72. Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises 74. Anciens cadres 75. Anciennes professions intermédiaires 77. Anciens employés 78. Anciens ouvriers
8. Autres personnes sans activité professionnelle	81. Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83. Militaires du contingent 84. Elèves, étudiants 85. Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) 86. Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Source : Insee

Les effets liés à la PCS du père sont très significatifs (voir tableau 10). L'effet est très négatif pour les enfants d'ouvriers agricoles, de chauffeurs, d'ouvriers non qualifiés, d'ouvriers qualifiés de type artisanal et d'employés de services directs aux particuliers. Les enfants des employés administratifs d'entreprise ont significativement plus de chances de connaître une mobilité ascendante que toutes les autres catégories.

**Tableau 10. Effets marginaux du modèle probit
(référence = PCS 52)**

Code PCS	PCS	Effet marginal
54	Employés administratifs d'entreprise	9,6***
55	Employés de commerce	3,7*
53	Policiers et militaires	2,4**
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	0
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	-3,7***
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	-7,4***
56	Personnels des services directs aux particuliers	-7,7***
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	-9,5***
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal	-9,9***
64	Chauffeurs	-10,7***
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal	-11,9***
69	Ouvriers agricoles	-15,5***

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi (Insee)*, calculs de l'auteur

Le tableau 11 présente les effets marginaux départementaux calculés à partir des résultats de la régression, pour la cohorte 1965-1979.

**Tableau 11. Effets marginaux des départements de naissance du modèle probit
(référence = Paris)**

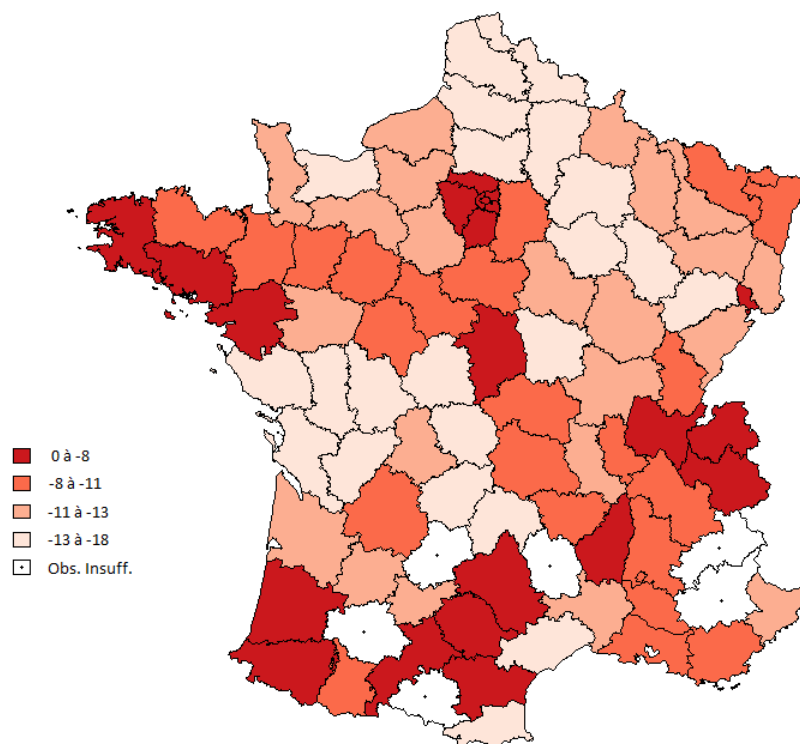
Code	Département	Effet marginal	Code	Département	Effet marginal	Code	Département	Effet marginal
1	Ain	-5,7*	36	Indre	-17,4***	68	Haut-Rhin	-11,5***
2	Aisne	-16,3***	37	Indre-et-Loire	-9,7***	69	Rhône	-8,3***
3	Allier	-9,3***	38	Isère	-8,7***	70	Haute-Saône	-15,1***
6	Alpes-Maritimes	-12,2***	39	Jura	-8,8***	71	Saône-et-Loire	-11,4***
7	Ardèche	-7,2**	40	Landes	-1,4	72	Sarthe	-10,8***
8	Ardennes	-12,7***	41	Loir-et-Cher	-9,2***	73	Savoie	-5,7**
10	Aube	-15,3***	42	Loire	-11,5***	74	Haute-Savoie	-6,7***
11	Aude	-6,8**	43	Haute-Loire	-10,8***	75	Paris	référence
12	Aveyron	-3,4	44	Loire-Atlantique	-8,0***	76	Seine-Maritime	-12,3***
13	Bouches-du-Rhône	-9,3***	45	Loiret	-10,5***	77	Seine-et-Marne	-8,8***
14	Calvados	-16,2***	47	Lot-et-Garonne	-12,4***	78	Yvelines	-2,8
15	Cantal	-15,1***	49	Maine-et-Loire	-11,4***	79	Deux-Sèvres	-14,5***
16	Charente	-15,8***	50	Manche	-12,9***	80	Somme	-14,6***
17	Charente-Maritime	-13,3***	51	Marne	-14,2***	81	Tarn	-5,8**
18	Cher	-7,2***	52	Haute-Marne	-15,6***	82	Tarn-et-Garonne	-10,9***
19	Corrèze	-16,0***	53	Mayenne	-9,9***	83	Var	-10,1***
21	Côte-d'Or	-11,4***	54	Meurthe-et-Moselle	-11,7***	84	Vaucluse	-10,9***
22	Côtes-d'Armor	-9,2***	55	Meuse	-11,7***	85	Vendée	-14,5***
23	Creuse	-16,6***	56	Morbihan	-6,3***	86	Vienne	-14,5***
24	Dordogne	-8,3***	57	Moselle	-10,3***	87	Haute-Vienne	-12,7***
25	Doubs	-12,3***	58	Nièvre	-13,2***	88	Vosges	-12,4***
26	Drôme	-9,2***	59	Nord	-14,1***	89	Yonne	-12,9***
27	Eure	-11,6***	60	Oise	-14,0***	90	Territoire de Belfort	-8,2***
28	Eure-et-Loir	-11,2***	61	Orne	-12,1***	91	Essonne	-4,8**
29	Finistère	-4,1**	62	Pas-de-Calais	-15,5***	92	Hauts-de-Seine	-2,1
30	Gard	-12,4***	63	Puy-de-Dôme	-9,0***	93	Seine-Saint-Denis	-5,0***
31	Haute-Garonne	-4,0*	64	Pyrénées-Atlantiques	-7,3***	94	Val-de-Marne	-4,7***
33	Gironde	-11,6***	65	Hautes-Pyrénées	-8,9***	95	Val-d'Oise	-5,8***
34	Hérault	-15,0***	66	Pyrénées-Orientales	-13,2***			
35	Ille-et-Vilaine	-8,8***	67	Bas-Rhin	-10,8***			

Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi* (Insee), calculs de l'auteur

Les effets départementaux sont statistiquement significatifs dans la très grande majorité des cas. Pour faciliter leur lecture, ils sont présentés sous forme de carte dans la figure 13. On remarque tout d'abord que la distribution des départements en quatre quartiles est extrêmement proche de celle des taux bruts présentés plus hauts. Seuls quelques départements dont le Rhône et la Loire-Atlantique changent de couleur. Les différences observées entre départements ne sauraient s'expliquer uniquement par des effets de composition. L'écart maximal entre deux départements tel que prédit par le modèle est de 18 points. Ce chiffre correspond à plus de 80 % de l'écart maximal observé pour les taux bruts (22 points).

Figure 13. Effet marginal du département (Paris = 0), prédit par le modèle probit (cohorte 1965-1979)



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

5. Modèle RAS et neutralisation totale des effets de structure

Cette section présente les résultats de l'application de l'algorithme RAS aux données départementales. Utilisée depuis des décennies en sociologie (voir L.-A. Vallet, 2000), cette technique consiste à appliquer aux tables de mobilité observées les marges d'une table de mobilité de référence. Par marge, on entend ici la distribution des positions sociales des pères et des enfants.

5.1. L'algorithme RAS

Cette technique est le plus souvent utilisée pour des comparaisons temporelles. Elle neutralise les effets liés à la structure par PCS, par exemple entre la France de 1977 et la France de 2003 dans l'article cité ci-dessus.

On applique à chaque département de naissance les marges des tables de mobilité de la France de la cohorte correspondante. Les tables ainsi obtenues – dites tables extrapolées – présentent la distribution qu'aurait eu la population si la structure des origines sociales et celle des destins sociaux avaient été les mêmes dans chaque département de naissance (identiques à celles observées pour la France, donc).

Exemple pour les cohortes 1965-1979

Table de mobilité de l'Île-de-France, observée dans l'enquête Emploi :

IdF		CS enfant						Total
		1	2	3	4	5	6	
CS père	1	17	4	23	28	28	24	124
	2	6	279	681	703	536	298	2503
	3	11	171	2025	1075	499	160	3941
	4	10	147	1136	1162	759	325	3539
	5	6	76	436	762	798	358	2436
	6	13	236	687	1474	1775	1348	5533
	Total	63	913	4988	5204	4395	2513	18076

Table observée pour la France et table de l'Île-de-France extrapolée à la France par RAS pour :

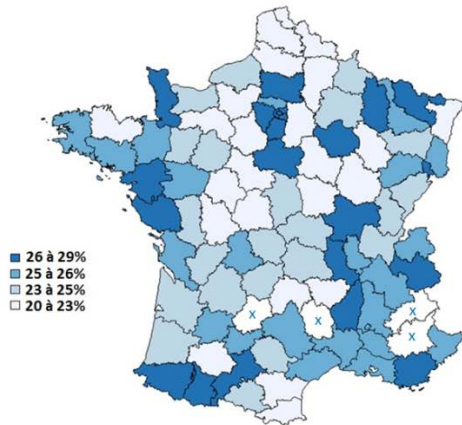
France		CS enfant						Total
		1	2	3	4	5	6	
CS père	1	1 252	322	791	1 460	1 508	1 272	6 605
	2	83	1 800	2 615	3 531	3 345	2 124	13 498
	3	42	628	5 935	3 861	1 860	671	12 997
	4	55	809	4 719	6 231	4 287	2 134	18 235
	5	59	510	1 933	3 609	4 259	2 219	12 589
	6	272	1 956	3 539	9 204	13 692	13 730	42 393
	Total	1 763	6 025	19 532	27 896	28 951	22 150	106 317

IdF extrapolée		CS enfant						Total
		1	2	3	4	5	6	
CS père	1	1 346	220	838	1 246	1 431	1 534	6 605
	2	54	1 753	2 831	3 572	3 126	2 161	13 497
	3	68	730	5 721	3 712	1 978	788	12 997
	4	89	914	4 674	5 844	4 381	2 332	18 234
	5	51	446	1 694	3 620	4 351	2 426	12 588
	6	155	1 960	3 775	9 901	13 684	12 918	42 393
	Total	1 763	6 023	19 533	27 895	28 951	22 149	106 314

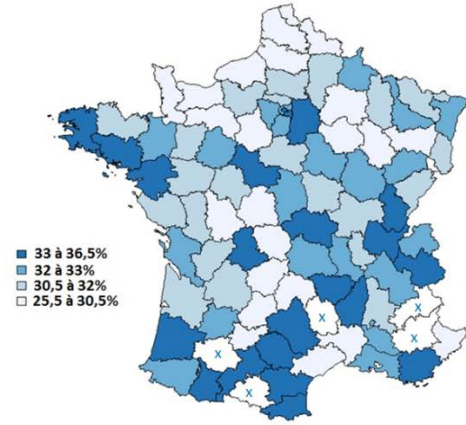
Les résultats de l'extrapolation RAS sont présentés dans la figure 14 pour les cohortes 1950-1964 et 1965-1979. L'extrapolation écrase les variations départementales des chances de mobilité ascendante, qui varient entre 20 % et 30 % pour la première cohorte, et entre 25 % et 35 % pour la deuxième.

Figure 14. Chances de mobilité ascendante des enfants d'ouvriers et d'employés, tables extrapolées à la France par RAS

Cohorte 1950-1964



Cohorte 1965-1979



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1950 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi* (Insee), calculs de l'auteur

5.2. Discussion : apports et limites

L'exercice a l'intérêt de montrer que les effets de structure du département de naissance n'expliquent pas à 100 % les variations de chance de mobilité ascendante des individus. Les régions où les classes populaires ont les plus fortes chances sont celles où la circulation entre PCS est la plus importante quantitativement : Bretagne, Midi-Pyrénées. Autre constat, la prééminence de l'Île-de-France est moins marquée après extrapolation par RAS, ce qui laisse entendre que les effets de structure y sont particulièrement marqués.

L'extrapolation RAS doit toutefois être utilisée avec précaution. Cette méthode a été appliquée à l'échelle de pays dans leur ensemble. Au niveau régional, on peut considérer que la distribution des positions des pères est exogène. En revanche, il est abusif de considérer la distribution des positions des enfants comme telle. Par exemple, les régions à forte éducation donneront plus de chances aux enfants qui y naissent dans la compétition nationale pour les positions sociales. Or la méthode RAS aura tendance à ranger ce phénomène parmi les effets de structure.

Partie II – Analyses économétriques

1. Analyses statiques des taux de mobilité ascendante

Comment expliquer les différences des taux de mobilité ascendante ? Une première étape consiste à régresser le taux observé au niveau départemental sur un ensemble de variables agrégées, pour chaque cohorte. Plusieurs bases de données ont été mobilisées pour obtenir des informations sur le niveau d'éducation moyen des individus, le développement économique du territoire et des variables de structures des classes populaires (démographie, distribution géographique).

Pour la cohorte 1965-1979, on a estimé le modèle suivant :

$$\text{ChanceMobAsc} = a + b.\text{DiplSup} + c.\text{PIBhabReg2005} + d.\text{PIBhab05} + e.\text{TailleFratrerie6579} + f.\text{PartClassPop82} + g.\text{Communes50k82} + h.\text{Communesmoins200082} + i.\text{IDF}$$

Avec :

ChanceMobAsc : la proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés qui se déclarent cadre supérieur ou profession intermédiaire, par département pour la cohorte correspondante.

DiplSup : la proportion d'enfants d'ouvriers et d'employés diplômés de l'enseignement supérieur par département pour la cohorte correspondante.

Ces deux variables sont tirées de l'enquête Emploi.

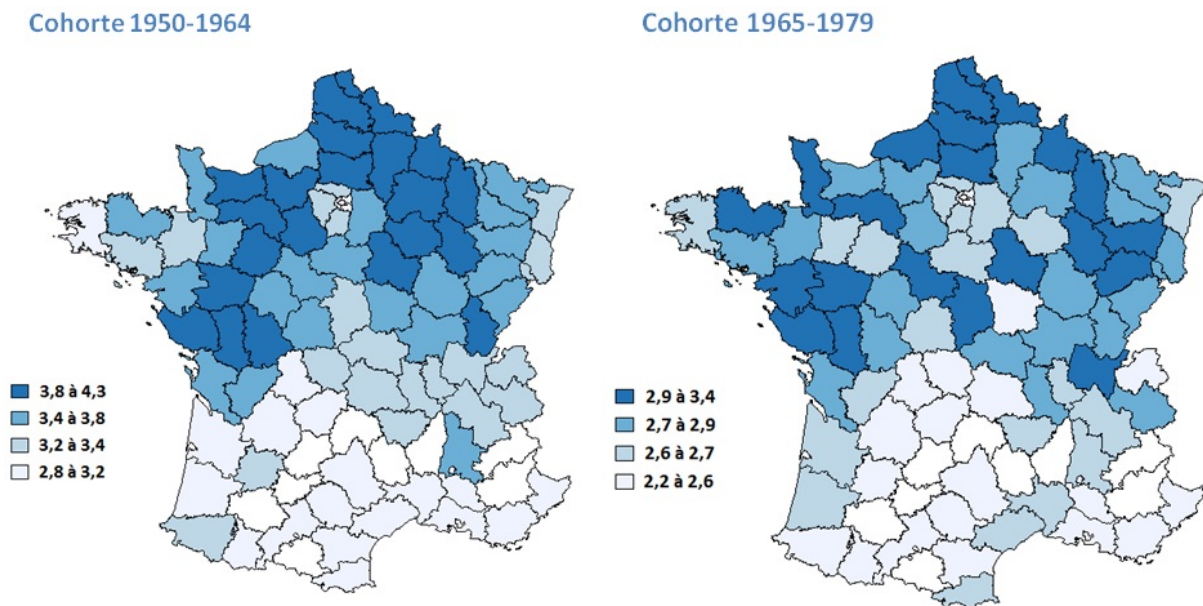
TailleFratrerie : la taille moyenne des fratries des enfants d'ouvriers et d'employés (respectivement dans la cohorte 1950-1964 et la cohorte 1965-1979) et la région de naissance. L'enquête Famille 1999 donne le nombre total de frères et sœurs pour les individus des deux cohortes observées (tous âges confondus), selon la cohorte et le département de naissance¹. La figure 15 présente les valeurs moyennes observées par département de naissance.

(1) En considérant que tous les individus d'une même fratrie naissent dans le même département, on a :

$$\text{Fratrerie moyenne} = \text{Nombre d'individus} / \text{Nombre de fratries}$$

$$\text{Nombre de fratries} = \sum((\text{Nombre d'individus dans fratrie de « i » enfants})/i)$$

Figure 15. Fratrie moyenne par département de naissance, pour les enfants d'ouvriers et d'employés



Source : enquête Famille (1999), calculs de l'auteur

Les données de recensement de la population (fichiers détails 1968-2011) disponibles sur le site de l'Insee ont permis de reconstruire plusieurs variables concernant la population active :

PartClassPop : la part des ouvriers et employés dans la population active en 1982.

Communes50k : la part des employés et ouvriers habitant dans une commune de plus de 50 000 habitants, par département pour 1982.

Communesmoins2000 : la part des employés et ouvriers habitant dans une commune de moins de 2 000 habitants, par département pour 1982.

Les indicateurs économiques régionaux ont été observés dans les publications des comptes régionaux de l'Insee.

PibHabReg : PIB par habitant par région, en 1990 et 2005, en milliers d'euros de 2005.

PibHab : PIB par habitant par département, en 1989, en milliers d'euros de 2005.

Résultats des différentes variantes du modèle de régression

Pour la cohorte 1965-1979 (tableau 12), il y a un effet significatif du PIB par tête de la région, et dans une moindre mesure du PIB par tête du département. L'effet est le même que l'on mesure le PIB régional par tête en 1990 ou en 2005. Un écart de 6 000 euros en 2005 – soit celui qu'on peut observer entre la région Picardie (la plus pauvre) et la région Rhône-Alpes – ne produit que 4 points supplémentaires de mobilité ascendante selon le modèle, toutes choses égales par ailleurs. L'essentiel de la variance tient à l'effet du taux de diplômés dû à l'enseignement supérieur.

Les variables démographiques et concernant la distribution géographique des classes populaires à l'intérieur du département ont relativement peu d'effet statistique.

Tableau 12. Estimation du modèle statique sur données agrégées (cohorte 1965-1979)

	<i>Dependent variable:</i>			
	MobAsc			
	(1)	(2)	(3)	(4)
DiplSup	0.833*** (0.054)	0.771*** (0.054)	0.824*** (0.055)	0.813*** (0.063)
PIBhabReg1990	0.009*** (0.002)		0.008*** (0.002)	0.007*** (0.002)
PIBhabReg2005		0.007*** (0.001)		
PIBhab89			0.0005 (0.0005)	0.001** (0.001)
TailleFratrie6579				-0.012 (0.015)
PartClassePop82				0.0004 (0.001)
Communes50k82				-0.001** (0.0002)
CommunesMoins200082				-0.0004* (0.0003)
IDF	-0.037 (0.023)	-0.068** (0.026)	-0.037 (0.023)	-0.037 (0.025)
Constant	-0.030 (0.033)	-0.055 (0.033)	-0.029 (0.033)	0.018 (0.062)
R ²	0.825	0.836	0.827	0.840
Adjusted R ²	0.819	0.830	0.819	0.824
Residual Std. Error	0.021 (df = 84)	0.020 (df = 84)	0.021 (df = 83)	0.021 (df = 79)

Note:

* p<0.1; ** p<0.05; *** p<0.01

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

On a estimé le même modèle, mais en remplaçant le PIB par habitant local par la proportion de cadres et professions intermédiaires dans la population active en 1982 (variables Part3482Reg pour le niveau régional, et Par3482Dep pour le niveau départemental). Ces variables ont un effet quantitatif significatif (voir tableau 13), du même ordre de grandeur que la PIB par habitant (4 points entre départements ou régions extrêmes).

Tableau 13. Estimation du modèle statique sur données agrégées (cohorte 1965-1979) : effet de la part des cadres et professions intermédiaires dans la population active

	<i>Dependent variable:</i>		
	(1)	MobAsc (2)	(3)
DiplSup	0.785*** (0.062)	0.763*** (0.062)	0.751*** (0.065)
Part3482Reg	0.291*** (0.110)	0.232** (0.114)	0.213* (0.122)
Part3482Dep		0.081 (0.049)	0.175*** (0.066)
TailleFratrerie6579			-0.009 (0.014)
Communes50k82			-0.0003* (0.0002)
CommunesMoins200082			0.0002 (0.0003)
IDF	0.026 (0.017)	0.022 (0.017)	0.016 (0.017)
Constant	0.046 (0.028)	0.037 (0.028)	0.037 (0.063)
R ²	0.797	0.803	0.815
Adjusted R ²	0.790	0.794	0.799
Residual Std. Error	0.023 (df = 84)	0.022 (df = 83)	0.022 (df = 80)

Note:

* p<0.1; ** p<0.05; *** p<0.01

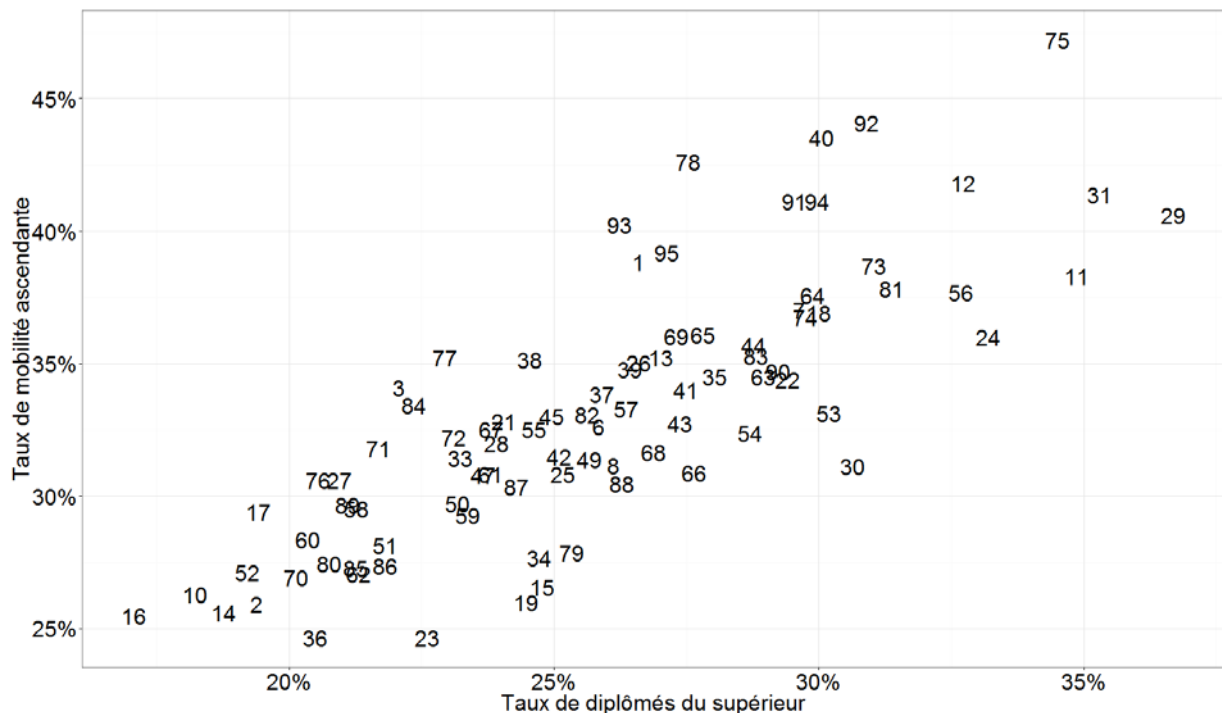
Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

L'analyse économétrique montre qu'une fois que l'on contrôle par le taux de diplômés, le contexte économique local (niveau de PIB par habitant, nombre de cadres, taux de croissance) a un effet statistique limité sur la mobilité ascendante, et ce dans les deux cohortes observées. Les régions les plus riches ont des taux de mobilité ascendante plus importants d'abord parce que les individus y suivent des formations plus longues. L'effet des plus grandes opportunités économiques (postes qualifiés plus nombreux notamment) paraît relativement faible.

Les chances de mobilité ascendante sont fortement liées au niveau d'éducation, comme le montre la figure 16. Si le lien entre taux de diplômés et ascension sociale est très documenté dans la littérature scientifique, cette étude permet de montrer que, pour les individus

d'origine populaire, les taux de diplômés du supérieur varient du simple au double, selon le département de naissance. En haut du classement des taux de diplômés du supérieur des individus d'origine populaire, on retrouve la Haute-Garonne (31), Paris (75) et le Finistère (29), et plus généralement les régions à forte mobilité sociale. Néanmoins, même dans ces départements, les taux de diplômés du supérieur des enfants d'ouvriers et d'employés n'atteignent pas le taux constaté en moyenne nationale, toutes origines confondues. Dans près de la moitié des départements, les taux de diplômés du supérieur des individus d'origine populaire représentent moins de la moitié de cette moyenne nationale.

Figure 16. Taux de diplômés du supérieur et de mobilité ascendante parmi les enfants des classes populaires, par département de naissance (cohorte 1965-1979)

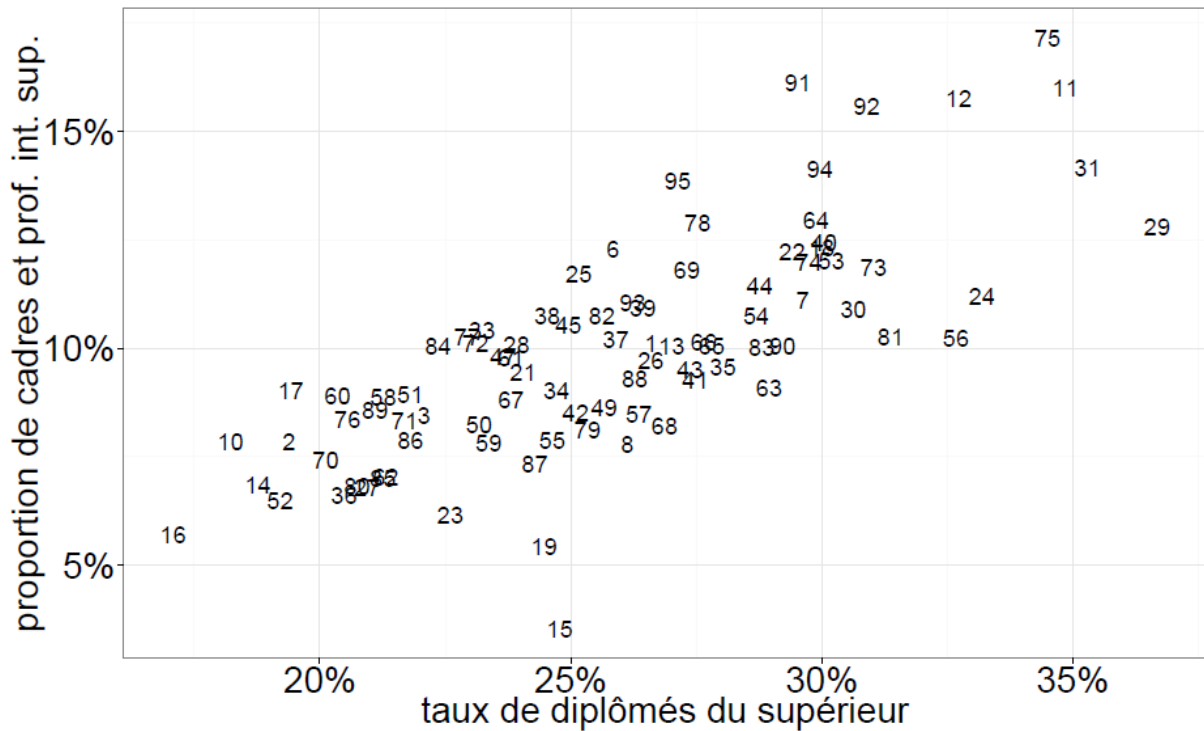


Champ : individus observés entre 2003 et 2013, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes *Emploi (INSEE)*, calculs de l'auteur

La relation entre éducation et réussite sociale – telle que nous l'avons définie jusqu'ici – est particulièrement forte. Plusieurs définitions de la réussite sociale ont été testées, qui aboutissent toutes à ce même constat d'un lien fort avec l'éducation. Les départements à fort taux de diplômés du supérieur sont aussi ceux où la probabilité d'atteindre des postes très qualifiés (cadres et professions intellectuelles supérieures) est la plus forte (voir figure 17). On note au passage que les différences départementales d'accès aux postes très qualifiés vont du simple au triple puisqu'elles varient de 5 % à 15 %.

Figure 17. Proportion de cadres (PCS 3) et de diplômés du supérieur parmi les enfants de classes populaires, par département de naissance

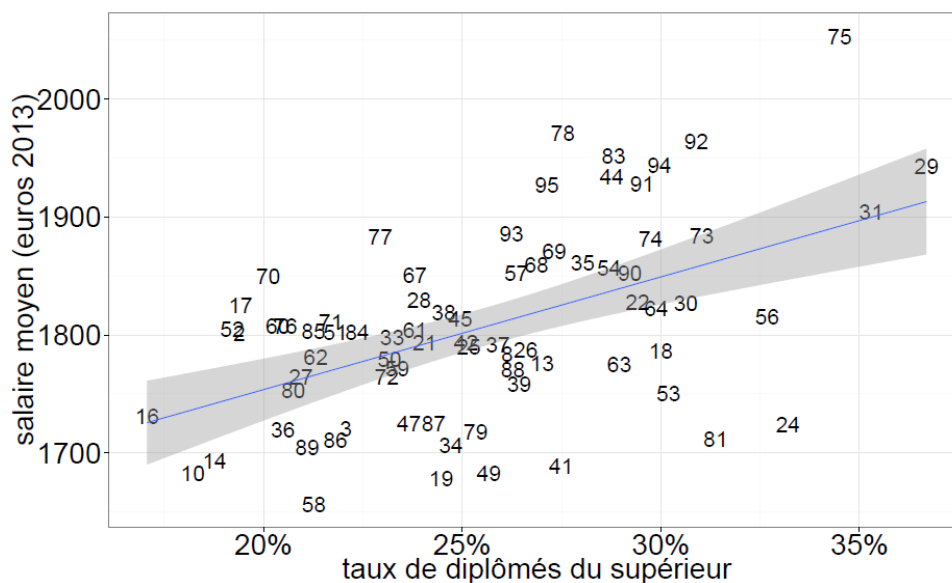


Champ : individus observés entre 2003 et 2013, nés entre 1965 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (INSEE), calculs de l'auteur

Enfin, on a testé le lien entre niveau d'éducation et niveau de salaire moyen des natifs du département (figures 18 et 19). La relation entre taux de diplômés du supérieur et salaire moyen est significative et positive. L'écart est de 200 euros entre départements à faible et fort taux de diplômés. Ces premiers résultats sont à prendre avec précaution étant données les limitations inhérentes à l'enquête Emploi (le nombre de non-réponses est relativement élevé et l'on n'observe qu'un salaire mensuel). L'utilisation de l'échantillon démographique permanent apparié aux DADS permettrait certainement d'améliorer la précision des estimations salariales.

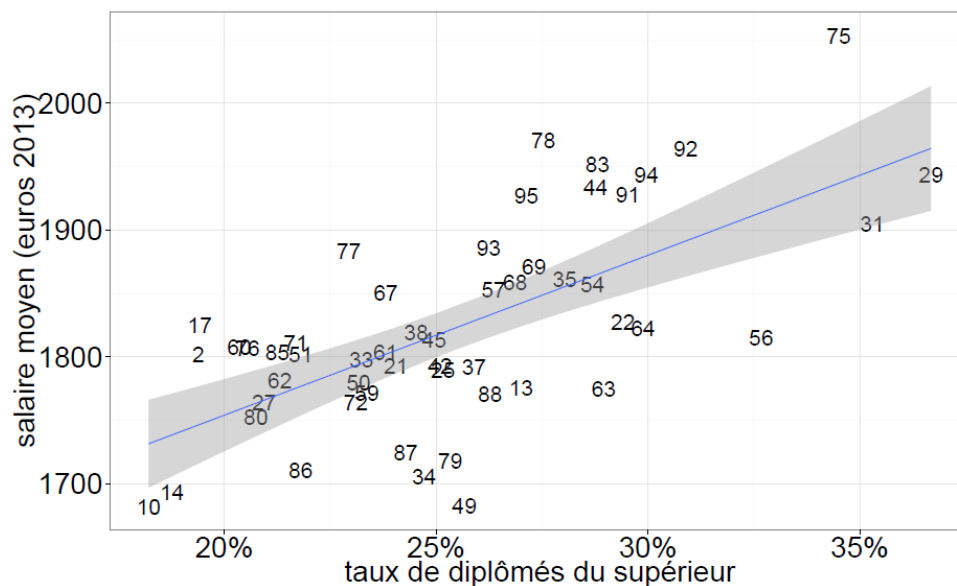
Figure 18. Taux de diplômés du supérieur et salaire moyen des enfants d'ouvriers et d'employés, par département de naissance, cohorte 1965-1979



Champ : individus observés entre 2003 et 2013, nés entre 1965 et 1979, salariés à temps plein, touchant un salaire supérieur à 500 euros, hors salariés transfrontaliers. Départements présentant plus de 100 observations.

Source : enquêtes Emploi (INSEE), calculs de l'auteur

Figure 19. Taux de diplômés du supérieur et salaire moyen des enfants d'ouvriers et d'employés, par département de naissance, cohorte 1965-1979. Départements à moins de 200 observations exclus



Champ : individus observés entre 2003 et 2013, nés entre 1965 et 1979, salariés à temps plein, touchant un salaire supérieur à 500 euros, hors salariés transfrontaliers. Départements présentant plus de 200 observations.

Source : enquêtes Emploi (INSEE), calculs de l'auteur

2. Régressions sur données individuelles

À partir des données individuelles de la génération 1965-1979, on a testé le lien entre les variables de réussite scolaire et sociale (probabilité de mobilité ascendante et probabilité d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et un certain nombre de variables relatives à l'individu et à son département de naissance.

Les variables individuelles sont :

- le sexe ;
- la CSP du père à deux chiffres ;
- l'ascendance migratoire ;
- une variable binaire de mobilité géographique qui vaut 1 quand l'individu ne réside pas dans sa région de naissance ;
- une variable binaire valant 1 quand l'individu est diplômé du supérieur.

Les variables relatives au lieu de naissance sont :

- le PIB par habitant régional en 1990 ;
- la croissance du PIB par habitant régional entre 1990 et 2010 ;
- la part des cadres et professions intermédiaires en 1982 ;
- la taille moyenne des fratries d'origine populaire des individus nés entre 1965 et 1979 dans le département de naissance de l'individu ;
- la part de familles monoparentales dans le département observée entre 1990 et 1994 (calculée dans l'enquête Emploi) ;
- le taux de chômage dans le département de naissance de l'individu quand celui-ci avait 17 et 30 ans.

Ainsi que deux variables relatives à l'éducation :

- la part des filières professionnelles dans les effectifs de l'enseignement secondaire dans l'académie de naissance de l'individu en 1978 (données tirées des repères et références statistiques (RRS) de la DEPP, 1979) ;
- le nombre d'étudiants dans la région de naissance en 1988 (données tirées des repères et références statistiques (RRS) de la DEPP, 1990).

Les estimations des différents modèles sont présentées dans le tableau 14. Les individus résidant en dehors de leur région de naissance ont des taux de mobilité ascendante plus élevés, les femmes sont plus diplômées que les hommes, mais connaissent moins souvent une mobilité ascendante, toutes choses égales par ailleurs. L'effet statistique de l'ascendance migratoire est positif, mais faible. La variable la plus significative et la plus importante est la variable « diplômé du supérieur ». On retrouve sur les données individuelles le résultat obtenu plus haut sur données agrégées.

En ce qui concerne les variables locales, on observe en France un effet statistique fort et significatif des variables sociodémographiques, comme dans l'étude de Chetty *et al.* sur les États-Unis : les individus nés dans des départements à fort taux de familles nombreuses ou monoparentales ont significativement moins de chances de réussite scolaire et sociale. Les variables de développement économique local sont quant à elles associées positivement à la réussite scolaire et sociale, mais de manière relativement limitée. L'écart maximal de PIB par habitant entre les régions de province est associé à une différence de 2,5 points de chances de mobilité ascendante.

En ce qui concerne les variables locales liées à l'éducation, la taille de la population étudiante dans la région a un effet positif sur la réussite scolaire et sociale, mais modéré. Cela incite à penser que les différences de taux de diplômes observées sont vraisemblablement produites en amont du supérieur. Une autre variable s'est révélée également significative, celle du poids des filières professionnelles dans le secondaire dans l'académie de naissance des individus. Ce résultat doit être pris avec précaution : il peut être lié à d'autres variables inobservables, ce qui est difficile à trancher en l'absence de données plus précises sur le parcours scolaire des individus. Il illustre néanmoins l'intérêt de développer les évaluations sur les caractéristiques locales du système d'enseignement et leurs effets.

Enfin, les estimations montrent que le taux de chômage local – lorsque l'individu a 17 ans – est corrélé positivement avec l'obtention d'un diplôme du supérieur. On peut imaginer que dans les régions à taux de chômage faible, les opportunités sur le marché du travail désincitent à la poursuite des études. Le taux de chômage local – lorsque l'individu a 17 ou 30 ans – est lié à des chances inférieures de mobilité ascendante, toutes choses égales par ailleurs.

**Tableau 14. Estimations sur données individuelles
(cohorte 1965-1979)**

Variables explicatives	Diplôme du supérieur			Mobilité ascendante					
	Modèle 1	Modèle 1 sans IDF	Modèle 2	Modèle 1	Modèle 1 sans IDF	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5
Femme	0,07***	0,076***	-0,04***	-0,03***	-0,03***	-0,04***	0,10***	-0,10***	0,10***
Individu diplômé du supérieur							0,56***	0,55***	0,56***
Mobilité géographique régionale	0,13***	0,09***	0,11***	0,15***	0,11***	0,11***		0,07***	0,07***
Ascendance migratoire européenne			0,05***					0,04***	
Ascendance migratoire Afrique et Maghreb			0,02*					0,02*	
Part du professionnel dans le secondaire (1978)	-0,28***	-0,24***		-0,17***	-0,14*	-0,13*			-0,10
Nombre d'étudiants dans la région (1988)	0,008***	0,002***		0,009***	0,003***	0,003***			0,001
PIB par habitant régional 1990	0,005**	0,007***		0,005**	0,007***				0,008***
Croissance du PIB par habitant entre 1990 et 2010	0,026**	0,048***		0,034**	0,05***				0,03*
Part des PCS 3 et 4 dans la région en 1982						0,18**	0,36***		
Part des PCS 3 et 4 dans la région en 1982						0,15***	0,13**		
Taille des fratries dans le département (naissances 1965-1979)	-0,09***	-0,09***		-0,04**	-0,05***	-0,04**	-0,06***		-0,04*
Part des familles monoparentales dans la région (1990-1994)	-0,92***	-0,97**		-0,4**	-0,53***	-0,27.	-0,54***		-0,50**
Chômage dans le département aux 17 de l'individu	1,09***	1,21***		\	\	\			
Chômage dans le département aux 30 de l'individu	\	\		-0,62***	-0,42***	-0,56***	0,21*		
Effet fixe pour la PCS du père	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Les estimations des effets de l'ascendance migratoire ont été réalisées sur les années 2008-2013 uniquement.

Significativité: 0 '****' 0.001 '***' 0.01 '**' 0.05 '*' 0.1

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

3. Analyses dynamiques de l'évolution de la mobilité ascendante par département de naissance

Dans cette section, on présente les résultats de l'analyse dynamique de la massification de l'enseignement supérieur. On a vu précédemment la forte inertie des différences de mobilité sociale d'une cohorte à l'autre. Comment expliquer cette inertie ? On s'est demandé dans quelle mesure les régions à faible mobilité ascendante sont pénalisées par un développement plus faible, offrant moins d'opportunités de promotion, ou un accès à l'éducation plus difficile pour les enfants d'ouvriers et d'employés. Les données agrégées au niveau départemental permettent un premier éclairage sur ces questions, en croisant les deux dimensions. L'analyse des évolutions temporelles permet en effet de tester dans quelle mesure les gains de la massification de l'enseignement supérieur en termes de promotion sociale varient d'un département de naissance à l'autre.

On a vu dans la figure 16 la relation étroite entre éducation et mobilité ascendante. Les données disponibles permettent d'aller plus loin en observant ce lien de manière dynamique. Deux questions ont retenu notre attention. D'une part, dans quelle mesure la massification de l'enseignement supérieur est-elle liée à plus de mobilité ascendante ? D'autre part, cette massification a-t-elle eu les mêmes effets partout sur le territoire ?

L'effet statistique de la massification de l'enseignement supérieur est mesuré par le modèle suivant :

$$\text{AugmentMobAsc} = a + b.\text{AugDipl} + c.\text{CroissPibHabReg9005} + d.\text{CroissPibHabDep8905} + e.\text{EvolFratrieReg}$$

Avec :

- AugmentMobAsc : la différence en points, entre les deux cohortes, des taux de mobilité sociale chez les enfants d'ouvriers et d'employés ;
- AugDipl : la différence en points, entre les deux cohortes, des taux de diplômés du supérieur.
 - ⇒ Deux variantes ont été testées :
 - la variable AugDiplTous mesure l'augmentation des taux de diplômés *toutes origines sociales confondues*, dans le département de naissance, calculée grâce à l'enquête Emploi ;
 - la variable AugDiplPop mesure l'augmentation du taux des diplômés pour les individus d'origine populaire uniquement.

Le modèle inclut deux variables sur la croissance économique des territoires :

- CroissPibHabReg9005 : taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant de la région entre 1990 et 2005 ;
- CroissPibHabDep8905 : taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant du département entre 1989 et 2005.

On a testé l'effet d'autres variables liées au développement économique du territoire :

- EvolCadDep et EvolCadReg, soit l'évolution de la part des cadres supérieurs et professions intermédiaires dans la population active entre 1982 et 2011, respectivement par département et région de naissance.

Enfin, on a inclus deux variables d'évolution sociodémographique :

- EvolPEONQ : l'évolution de la part des individus de père ouvrier non qualifié ou employé non qualifié, entre les cohortes 1950-1964 et 1965-1979 ;
- EvolFratrerieReg : différence de taille des fratries d'enfants d'ouvriers et employés entre les deux cohortes.

Le tableau 15 présente les estimations des différentes variantes du modèle. Le résultat principal est le suivant : une augmentation de 1 point du taux de diplômés parmi les natifs du département (individus d'origine populaire ou toutes origines confondues) est liée à une augmentation de 0,6 point du taux de mobilité ascendante des individus d'origine populaire. L'augmentation du taux de diplômés – de 10 points en moyenne entre les deux cohortes – est ainsi associée à une hausse de 6 points du taux de mobilité ascendante. À augmentation des taux de diplômés donnée, les variables de développement économique (PIB par habitant, part des cadres et professions intermédiaires) n'ont pas d'effet statistique significatif. Seule l'évolution de la taille des fratries a un effet légèrement significatif : plus la taille baisse, plus le taux de mobilité ascendante augmente.

Tableau 15. Estimation du modèle dynamique sur données agrégées au département de naissance

	Dependent variable:					
	AugmentMobAsc					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
AugDipTous	0.578*** (0.091)	0.570*** (0.098)	0.580*** (0.098)			
AugDipPop				0.607*** (0.087)	0.620*** (0.090)	0.649*** (0.090)
EvolPEONQ	-0.0001 (0.001)	-0.00002 (0.001)	-0.0002 (0.001)	0.0002 (0.001)	0.0002 (0.001)	-0.0001 (0.001)
CroissPibHabReg9005	0.015 (0.010)			0.016 (0.010)		
CroissPibHabDep8905	-0.023*** (0.007)			-0.015** (0.007)		
evolCadDep		0.134 (0.146)	0.132 (0.146)		0.093 (0.138)	0.089 (0.136)
evolCadReg		0.052 (0.192)	0.088 (0.194)		0.167 (0.178)	0.224 (0.179)
EvolFratrieDep			-0.016 (0.014)			-0.025* (0.013)
Constant	-0.001 (0.020)	-0.016 (0.024)	-0.034 (0.029)	0.006 (0.018)	-0.019 (0.023)	-0.047* (0.027)
Observations	92	92	92	92	92	92
R ²	0.360	0.294	0.304	0.399	0.368	0.391
Adjusted R ²	0.331	0.262	0.263	0.372	0.339	0.356
Residual Std. Error	0.028 (df = 87)	0.029 (df = 87)	0.029 (df = 86)	0.027 (df = 87)	0.028 (df = 87)	0.027 (df = 86)
F Statistic	12.238*** (df = 4; 87)	9.063*** (df = 4; 87)	7.506*** (df = 5; 86)	14.449*** (df = 4; 87)	12.647*** (df = 4; 87)	11.054*** (df = 5; 86)

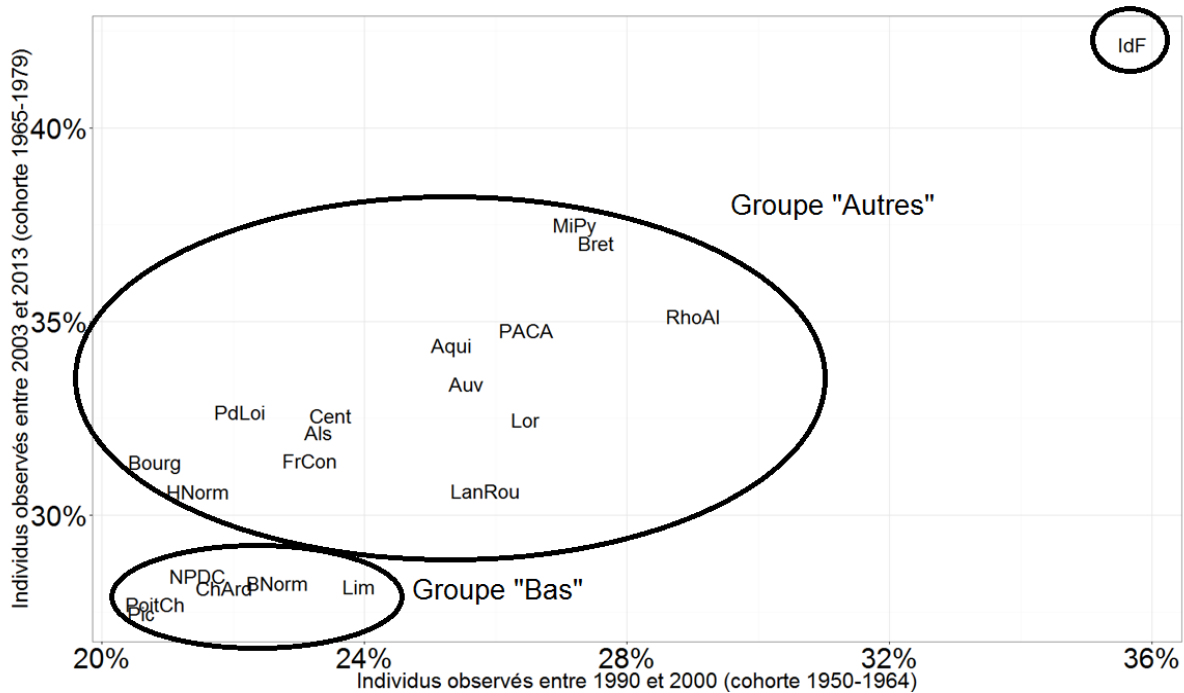
Note:

* p<0.1; ** p<0.05; *** p<0.01

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

On a ensuite testé le modèle de régression avec rendements hétérogènes de l'éducation. On a distingué les départements de naissance selon trois groupes de régions : l'Île-de-France, le groupe à faible mobilité ascendante (avec un taux de moins de 30 % pour la génération 1965-1979) et le groupe intermédiaire (voir figure 17).

Figure 20. Les trois groupes différenciés dans l'analyse dynamique



Champ : individus âgés de 30 à 45 ans, nés entre 1950 et 1979.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

On a estimé le modèle économétrique suivant, très similaire au précédent :

$$\text{AugmentMobAsc} = a + b1.\text{AugmentDiplSupBas} + b2.\text{AugmentDiplSupIDF} + b3.\text{AugmentDiplSupAutres} + c.\text{CroissPibHabReg9005} + d.\text{CroissPibHabDep8905} + e.\text{EvolFratrieReg} + f.\text{EvolPEONQ}$$

Les résultats de l'estimation sont présentés dans le tableau 16. Dans les trois groupes, une hausse de 1 point du taux de diplômés (chez les classes populaires) est associée à une hausse comprise entre 0,5 et 0,6 point du taux de mobilité ascendante. L'évolution de la taille des fratries semble avoir joué un rôle significatif dans l'augmentation des taux de mobilité ascendante dans les régions à bas taux de mobilité. Même en intégrant cette variable, l'effet direct de la hausse des taux de diplômés reste supérieur à 0,5 point dans les régions à bas taux de mobilité ascendante.

Ces estimations ne vont pas dans le sens d'un rendement particulièrement bas de la massification de l'enseignement supérieur dans les zones à faible mobilité ascendante. Les faibles taux de promotion sociale observés dans certains départements sont liés essentiellement à des taux de diplômés plus faibles qu'ailleurs. Si la surqualification – ou *over-education* – existe (puisque les taux de diplômés augmentent plus vite que les taux d'ascension sociale entre les deux cohortes), elle touche tous les départements dans les mêmes proportions. Le moindre accès à l'éducation constitue le frein principal à la mobilité sociale ascendante.

Tableau 16. Estimation du modèle dynamique avec effets hétérogènes de l'augmentation des taux de diplômés du supérieur

	<i>Dependent variable:</i>					
	AugmentMobAsc					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
AugDipTousbas	0.497*** (0.112)	0.478*** (0.118)	0.444*** (0.118)			
AugDipTousIDF	0.536*** (0.120)	0.572*** (0.133)	0.564*** (0.131)			
AugDipTousautres	0.553*** (0.094)	0.548*** (0.101)	0.551*** (0.099)			
AugDipPopbas				0.528*** (0.115)	0.524*** (0.118)	0.497*** (0.115)
AugDipPopIDF				0.532*** (0.125)	0.570*** (0.130)	0.581*** (0.126)
AugDipPopautres				0.589*** (0.089)	0.598*** (0.091)	0.624*** (0.089)
EvolPEONQ	-0.0001 (0.001)	0.0001 (0.001)	-0.0002 (0.001)	0.0002 (0.001)	0.0002 (0.001)	-0.0003 (0.001)
CroissPibHabReg9005	0.012 (0.013)			0.017 (0.012)		
CroissPibHabDep8905	-0.022*** (0.007)			-0.015** (0.007)		
evolCadDep		0.127 (0.147)	0.114 (0.145)		0.084 (0.139)	0.073 (0.135)
evolCadReg		-0.039 (0.215)	0.008 (0.213)		0.144 (0.199)	0.205 (0.195)
EvolFratrieDep			-0.028* (0.015)			-0.035** (0.014)
Constant	0.006 (0.021)	0.0005 (0.027)	-0.025 (0.030)	0.010 (0.019)	-0.011 (0.026)	-0.046 (0.029)
Observations	92	92	92	92	92	92
R ²	0.372	0.314	0.341	0.410	0.380	0.421
Adjusted R ²	0.327	0.266	0.286	0.368	0.336	0.373
Residual Std. Error	0.028 (df = 85)	0.029 (df = 85)	0.029 (df = 84)	0.027 (df = 85)	0.028 (df = 85)	0.027 (df = 84)
F Statistic	8.385*** (df = 6; 85)	6.496*** (df = 6; 85)	6.216*** (df = 7; 84)	9.837*** (df = 6; 85)	8.668*** (df = 6; 85)	8.740*** (df = 7; 84)

Note:

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Pas de rattrapage des régions à faible taux de diplômés

La massification de l'enseignement supérieur entre les deux cohortes ne s'est pas faite par un rattrapage des régions à faible taux de diplômés, ainsi que le montrent les taux bruts observés dans les trois groupes (tableau 17). On remarque que les taux de mobilité ascendante ont augmenté globalement de la même manière partout sur le territoire.

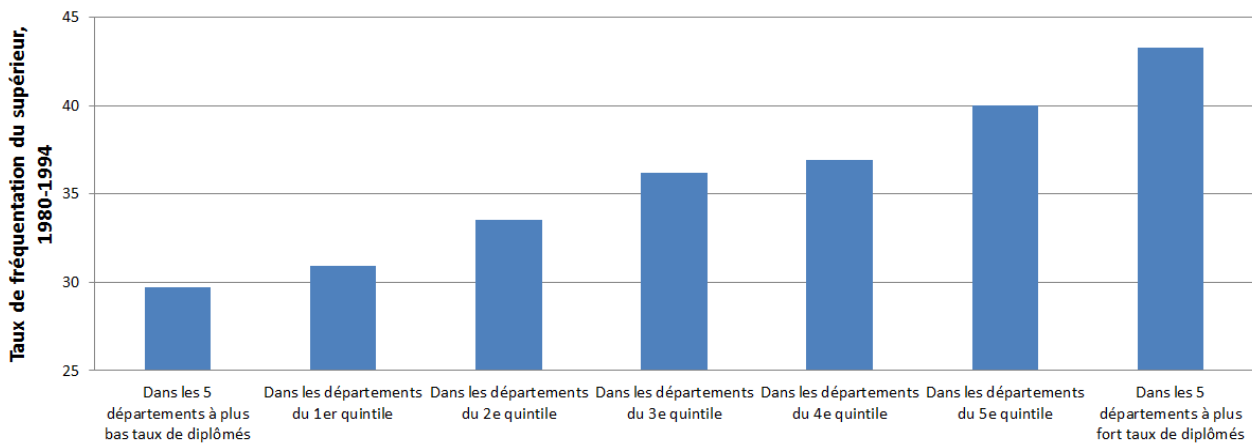
Tableau 17. Évolution des taux de diplômés du supérieur et des taux de mobilité ascendante entre les cohortes 1950-1964 et 1965-1979 (en points de pourcentage)

Région de naissance	Taux de diplômés du supérieur, toutes origines sociales	Taux de diplômés du supérieur des individus d'origine populaire	Taux de mobilité ascendante des individus d'origine populaire
Île-de-France	+ 16	+ 13	+ 7
Régions à faible mobilité ascendante	+ 18	+ 13	+ 6,5
Régions intermédiaires	+ 20	+ 14	+ 8

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Ces tendances interdisent un rapprochement significatif des taux de réussite scolaire et sociale parmi les enfants d'origine populaire sur tout le territoire. Il est à noter que la convergence ne semble toujours pas se dessiner chez les générations plus récentes observables dans l'enquête Emploi, celles nées entre 1980 et 1990. Les départements à faible taux de diplômés pour la génération 1965-1979 sont encore ceux où les taux d'accès à l'enseignement supérieur sont les plus bas pour la génération 1980-1990, avec un écart de près de 15 points entre le haut et le bas du classement (voir figure 18). Même si la position professionnelle de cette génération n'est pas encore observable, on peut penser au vu des résultats de l'étude que les régions à faible mobilité sociale le resteront vraisemblablement pour la génération qui entre aujourd'hui sur le marché du travail.

Figure 21. Taux de fréquentation du supérieur des enfants d'ouvriers et d'employés de la génération 1980-1990



...Par départements regroupés selon le taux de diplômés du supérieur à la génération 1965-1979.

Champ : individus âgés de 25 à 30 ans, observés de 2003 à 2013.

Source : enquêtes Emploi (Insee), calculs de l'auteur

Partie III – Comment favoriser la mobilité ascendante ?

L'analyse spatiale de la mobilité sociale nous invite à porter un nouveau regard sur les politiques publiques à mener au niveau local comme national. Les différences observées par département de naissance laissent penser que – comme aux États-Unis – les variables locales jouent un rôle important dans le destin des individus d'origine populaire. Ce premier travail sur la France doit être complété dans deux directions principales. D'une part, des travaux à une échelle géographique plus fine sont nécessaires pour quantifier les écarts à l'intérieur des départements eux-mêmes, entre cantons, communes, quartiers. D'autre part, les différences territoriales se recomposent en partie d'une génération à l'autre – en dépit de la forte inertie observée – ce qui implique d'actualiser la mesure des variables locales et de leurs effets sur les jeunes générations actuelles.

L'échec scolaire de certains territoires ne peut être expliqué entièrement par des différences d'origine sociale des élèves. Cet effet de composition sociale est important, il a été mis en évidence dans de nombreuses études du niveau national (Grelet, 2004) jusqu'au niveau infra-départemental (Guillois *et al.*, 2014). Mais une plus grande attention doit être accordée aux écarts de réussite scolaire à origine sociale donnée. Il est capital de développer les outils de mesure et de comparaison de l'inclusion des classes populaires à l'échelle nationale, académique et infra-académique. Il y a là un préalable indispensable à l'amélioration des dispositifs d'orientation et au ciblage des politiques publiques. Le recours à la Base élèves académiques (BEA) et au panel national d'élèves sortant de l'école primaire pourrait être particulièrement utile.

1. Augmenter les taux d'accès au supérieur par le bas

Dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur, le récent rapport StraNES¹ préconise une meilleure inclusion des enfants des classes défavorisées. La lecture géographique invite à relever ce défi en concentrant les efforts dans les régions à faible taux de diplômés du supérieur. Or l'option retenue de manière implicite en France depuis plusieurs décennies est celle d'une massification homogène sur le plan territorial, sans rattrapage des territoires défavorisés. Un système plus juste viserait à augmenter les taux moyens de réussite scolaire des individus d'origine populaire en ciblant en priorité les territoires les moins favorisés.

L'augmentation des taux de diplômés du supérieur doit se construire en amont, en luttant contre le décrochage scolaire mais aussi en accroissant les chances de poursuite des études après le bac, notamment dans les filières professionnelles. Les facteurs géographiques doivent être mieux pris en considération : les chiffres présentés pour la génération 1980-1990 montrent que cet enjeu territorial est plus que jamais d'actualité, malgré les politiques publiques mises en œuvre ces dernières années (création d'antennes

(1) Béjean S. et Montheubert B. (2015), *Pour une société apprenante. Propositions pour une stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, septembre.

d'université, bourses). Deux grandes orientations sont envisageables, dont l'arbitrage dépasse le cadre de cette note : rapprocher l'offre d'enseignement des individus d'origine populaire et lever les freins à la mobilité géographique de ces individus.

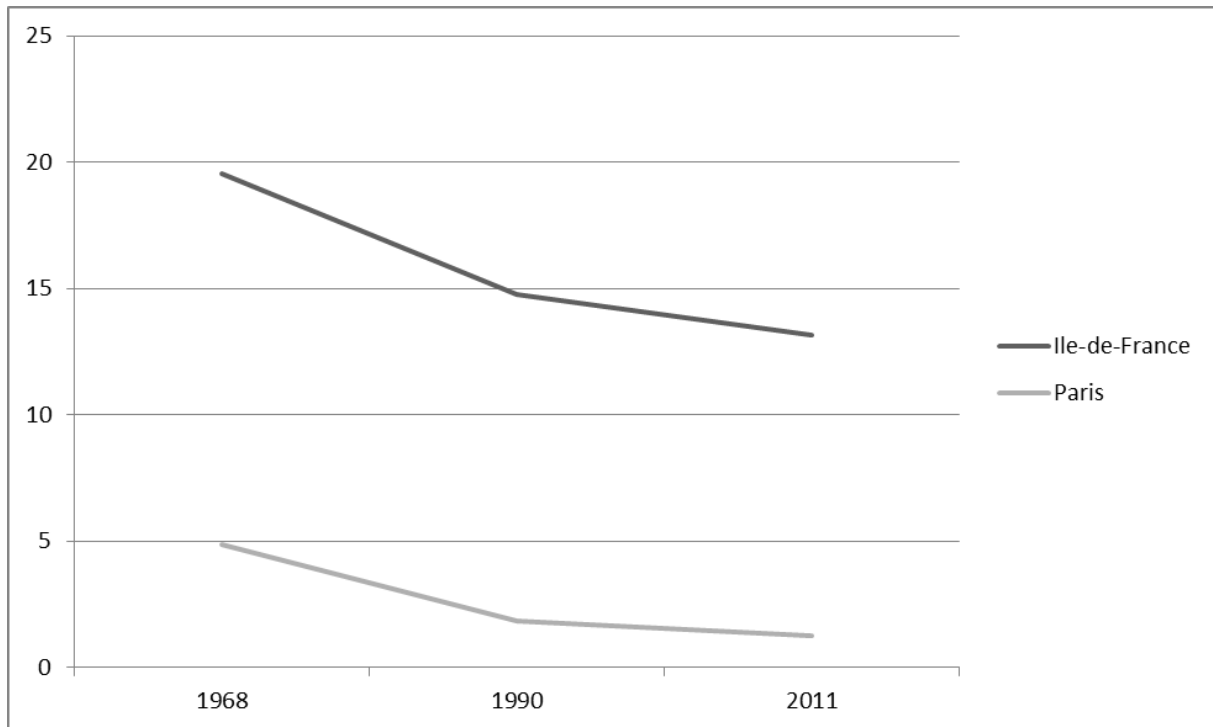
Augmenter l'offre d'enseignement supérieur dans les régions les moins dotées – qui sont aussi celles où historiquement l'enseignement professionnel est bien développé – ne garantit pas en soi un meilleur accès aux individus les plus défavorisés. Il faut aussi que soient mis en place des systèmes de quotas ou de places réservées pour les individus issus des filières et établissements défavorisés.

Cette politique de l'offre universitaire doit être complétée par une aide à la mobilité étudiante, puisque les enfants des classes populaires sont moins mobiles que la moyenne. Chetty et Hendren (2015) l'ont montré pour les États-Unis, indiquant que les gains économiques sont d'autant plus importants que la mobilité géographique intervient tôt dans la vie des individus. La mobilité pour les études doit être favorisée sur le territoire français mais aussi à l'international, comme le propose le rapport StraNES. Un système de bourses sous condition de ressources pour ceux qui décident d'étudier hors de leur région – notamment en Île-de-France – pourrait être expérimenté et évalué.

Les évolutions structurelles de l'économie française vont faire de la mobilité géographique un enjeu essentiel pour les individus issus des classes populaires. La désindustrialisation rapide de l'Île-de-France ces dernières décennies a fait et continuera de faire baisser le poids de cette région dans le total des individus d'origine populaire. De 1968 à 2011, la part des ouvriers français de moins de 40 ans vivant en Île-de-France a chuté de 20 % à 13 %, et de 5 % à 1,5 % à Paris¹ (voir figure 22). Faute de mobilité géographique, une proportion de moins en moins grande d'enfants d'ouvriers aura donc accès à l'offre éducative des établissements franciliens.

(1) Pour les classes populaires dans leur ensemble, la part de l'Île-de-France baisse de 21 % à 16 % et celle de Paris de 5 % à 2 % entre 1968 et 2011.

Figure 22. Poids de Paris et de l'Île-de-France dans la population ouvrière française, de 1968 à 2011



Champ : hommes âgés de 25 à 40 ans.

Source : fichiers détails du recensement (Insee), calculs de l'auteur

2. Compenser les facteurs de risques territoriaux à origine sociale donnée

L'idée que les budgets académiques doivent prendre en compte l'inégalité des chances de départ s'est progressivement imposée. Pour être efficace, cette compensation ne doit pas oublier les différences au sein même des classes populaires. La dépense par élève dans le primaire et le secondaire devrait être rééquilibrée en faveur des zones où la réussite scolaire des enfants des classes populaires est faible.

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) publie chaque année des cartes des facteurs de risques territoriaux. Ces cartes identifient les zones à forte proportion d'individus de classes populaires ou à taux de chômage élevé, mais pas les zones où les handicaps sont les plus grands au sein des classes populaires. L'allocation des ressources doit être éclairée par des informations supplémentaires concernant les individus et leur milieu d'origine (taille des fratries, niveau d'éducation des parents), pour compenser l'inégalité des chances de départ. Les variables sociodémographiques ont en effet un impact important sur la réussite des élèves (Merllié et Monso, 2007) et sont parfois très polarisées géographiquement, comme nous l'avons vu avec la taille des fratries.

3. Développer la coopération entre académies

La lutte contre l'immobilité sociale et géographique doit passer par un décloisonnement des académies. Fusionner les académies au sein des treize nouvelles grandes régions permettrait d'améliorer l'orientation des élèves par une meilleure coordination des acteurs locaux et par une répartition spatiale plus juste des moyens. Un système de quotas ou de places réservées pour les individus d'origine défavorisée serait d'autant plus efficace qu'il s'appliquerait à l'intérieur de grandes académies proposant une offre universitaire importante. La coordination entre les académies franciliennes et celles des régions limitrophes doit être renforcée sur la question de l'accès des classes populaires à l'enseignement supérieur.

Enfin, la liberté d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur fait toujours l'objet d'une régulation forte par les académies, *via* le logiciel Admission Post-Bac (APB) dont l'algorithme effectue un tri par académie d'origine du bachelier. Ces barrières académiques à l'entrée du supérieur ne sont pas favorables à la réduction des inégalités entre territoires. Elles devraient être remplacées par de véritables outils d'orientation et d'accompagnement des étudiants.

Conclusion

La mesure de la mobilité ascendante a mis en évidence des écarts très importants dans les générations récentes en fonction de la région et du département de naissance. L'Île-de-France est la région par excellence de la mobilité ascendante. Dans les enquêtes 2003-2013, 40 % des jeunes actifs issus des classes populaires et originaires de cette région occupent des positions professionnelles moyennes ou supérieures. Suivent à bonne distance les régions Midi-Pyrénées et Bretagne. À l'opposé du classement on trouve les régions Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais et Picardie, où un peu plus d'un quart seulement des enfants d'ouvriers et d'employés ont connu une mobilité ascendante dans les générations les plus récentes.

Cette étude souligne le lien très fort entre l'éducation et la mobilité sociale au niveau local. Les régions à forte mobilité sociale ascendante sont celles où les taux de diplômés du supérieur – en général et chez les classes populaires en particulier – sont les plus élevés. La massification de l'enseignement supérieur depuis un quart de siècle a produit les mêmes effets quantitatifs dans les régions favorisées et défavorisées : la hausse de 10 points du taux de diplômés est associée sur tout le territoire à une hausse de 6 points du taux de promotion sociale. Mais aucun rattrapage éducatif n'est observable : les taux de diplômés du supérieur n'ont pas augmenté plus vite dans les régions où ils étaient historiquement faibles.

Le rattrapage ne semble toujours pas avoir lieu pour les générations nées entre 1980-1990, encore en formation initiale au moment des enquêtes utilisées. L'inertie territoriale du système scolaire est donc forte et empêche une égalité des chances réelle sur le territoire.

Ces premiers résultats soulignent que les politiques publiques ne compensent pas de manière efficace les écarts liés au lieu de naissance. L'utilisation de données longitudinales

à une échelle territoriale plus fine doit permettre de mieux comprendre la genèse des écarts observés et de mieux définir les politiques publiques à même de les réduire efficacement. Les taux d'accès au supérieur doivent être améliorés – en priorité dans les zones où ils sont les plus faibles – par une politique d'offre adaptée et par une politique d'aide à la mobilité géographique. L'allocation des moyens doit mieux prendre en compte les risques territoriaux à origine sociale donnée (niveau d'éducation des parents, paramètres sociodémographiques). Enfin, les académies doivent être décloisonnées pour favoriser la coordination entre acteurs et améliorer l'allocation des moyens et l'orientation des élèves et des étudiants.

Bibliographie

Breen R. (2004), *Social Mobility in Europe*, Oxford University Press.

Chetty R. et Hendren N. (2015), « [The impact of neighborhoods on intergenerational mobility: Childhood exposure effects and county-level estimates](#) », *Working Paper*, mai.

Chetty R., Hendren N., Kline P., Saez E. et Turner N. (2014), « [Is the United States still a land of opportunity? Recent trends in intergenerational mobility in the United States](#) », *American Economic Review*, vol. 104(5), p. 141-147.

Corak M. (2006), « Do poor children become poor adults? Lessons for public policy from a cross country comparison of generational earnings mobility », *Research on Economic Inequality*, vol. 13(1), p. 143-188.

Davezies L. et Pech T. (2014), « [La nouvelle question territoriale](#) », note de la fondation Terra Nova.

Grange C. et Mezeix J.-F. (2008), « [Facteurs influençant l'orientation et le parcours de la troisième au post-baccalauréat d'une cohorte d'élèves de l'académie de Clermont-Ferrand](#) », *Éducation & formation*, n° 77, novembre, p. 73-82.

Grelet Y. (2004), « [La reproduction sociale s'inscrit dans le territoire](#) », *Formation Emploi*, n° 87, octobre, p. 79-98.

Guillois P., Lafargue C. et Monso O. (2014), « [Les disparités territoriales dans la poursuite des études vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux](#) », in *Géographie de l'école, édition 2014*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, p. 113-124.

Guyon N. et Huillery E. (2014), *[Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire](#)*, rapport LIEPP, décembre.

Merllié D. et Monso O. (2007), « [La destinée sociale varie avec le nombre de frères et sœurs](#) », *France Portrait Social – Édition 2007*, Insee, p. 135-153.

Peugny C. (2013), *Le Destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Paris, Seuil/La République des Idées, mars.

Pirus C (2013), « [Le déroulement de la procédure d'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales](#) », *Note d'information*, n° 13-24, DEPP, novembre.

Rasolofoarison J. (2000), « [Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois](#) », *Insee Première*, n° 738, septembre.

Thélot C. et Vallet L.-A. (2000), « [La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle](#) », *Économie et statistique*, n° 334, octobre.

Vallet L.-A. (2014), « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, n° 175, p. 6-17.

Annexe – Liste des figures et tableaux

Figures

Figure 1. Rang moyen dans la distribution nationale des revenus des individus originaires du quintile inférieur des revenus, par comté de résidence des individus à 16 ans	4
Figure 2. Proportion de membres du quintile supérieur (au niveau national) parmi les individus originaires du quintile inférieur, par comté de résidence des individus à 16 ans	5
Figure 3. Part des enfants d'ouvriers ou d'employés dans le total des natifs du département (cohorte 1965-1979)	10
Figure 4. Nombre d'enfants d'ouvriers (gauche) et d'enfants d'employés (droite) par département de naissance (cohorte 1965-1979) dans la base « Enquêtes Emploi »	12
Figure 5. Nombre d'enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures par département de naissance (cohorte 1965-1979)	13
Figure 6. Mobilités géographiques régionales des individus d'origine populaire (cohorte 1965-1979)	17
Figure 7. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de naissance, dans les enquêtes Emploi 2003-2013	19
Figure 8. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de naissance et par sexe	20
Figure 9. Taux de mobilité ascendante des migrants régionaux et des non-migrants, par région de naissance (cohorte 1965-1979)	21
Figure 10. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de résidence, dans les enquêtes Emploi 2003-2013	22
Figure 11. Proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les enfants d'ouvriers et employés, par département de naissance, dans les enquêtes Emploi 1990-2000	23
Figure 12. Évolution des taux de mobilité ascendante par région de naissance	24
Figure 13. Effet marginal du département (Paris = 0), prédit par le modèle probit (cohorte 1965-1979)	29
Figure 14. Chances de mobilité ascendante des enfants d'ouvriers et d'employés, tables extrapolées à la France par RAS	31
Figure 15. Fratrie moyenne par département de naissance, pour les enfants d'ouvriers et d'employés	33
Figure 16. Taux de diplômés du supérieur et de mobilité ascendante parmi les enfants des classes populaires, par département de naissance (cohorte 1965-1979)	36

Figure 17. Proportion de cadres (PCS 3) et de diplômés du supérieur parmi les enfants de classes populaires, par département de naissance	37
Figure 18. Taux de diplômés du supérieur et salaire moyen des enfants d'ouvriers et d'employés, par département de naissance, cohorte 1965-1979.....	38
Figure 19. Taux de diplômés du supérieur et salaire moyen des enfants d'ouvriers et d'employés, par département de naissance, cohorte 1965-1979. Départements à moins de 200 observations exclus	38
Figure 20. Les trois groupes différenciés dans l'analyse dynamique	44
Figure 21. Taux de fréquentation du supérieur des enfants d'ouvriers et d'employés de la génération 1980-1990.....	46
Figure 22. Poids de Paris et de l'Île-de-France dans la population ouvrière française, de 1968 à 2011.	49

Tableaux

Tableau 1. Effectifs par âge et année de naissance dans la base Enquêtes Emploi (1990-2013).....	7
Tableau 2. Effectifs par cohorte et région de naissance	8
Tableau 3. Répartition des enfants selon la PCS de leur père, par région de naissance (cohorte 1965-1979).....	9
Tableau 4. Poids des enfants de classes populaires par région de naissance (cohorte 1965-1979).....	11
Tableau 5. Salaires moyens par groupe social et région, en francs.....	15
Tableau 6. Mobilité géographique régionale des individus d'origine populaire dans les enquêtes Emploi et FQP	16
Tableau 7. Mobilité régionale (hors natifs d'Île-de-France), selon PCS du père.....	18
Tableau 8. Mobilité sociale par région de naissance (ordre décroissant de mobilité ascendante des enfants d'ouvriers ; cohorte 1965-1979)	25
Tableau 9. Nomenclature des PCS en 8 et 42 postes	26
Tableau 10. Effets marginaux du modèle probit (référence = PCS 52)	27
Tableau 11. Effets marginaux des départements de naissance du modèle probit (référence = Paris)	28
Tableau 12. Estimation du modèle statique sur données agrégées (cohorte 1965-1979).....	34
Tableau 13. Estimation du modèle statique sur données agrégées (cohorte 1965-1979) : effet de la part des cadres et professions intermédiaires dans la population active	35
Tableau 14. Estimations sur données individuelles (cohorte 1965-1979)	40

Tableau 15. Estimation du modèle dynamique sur données agrégées au département de naissance	43
Tableau 16. Estimation du modèle dynamique avec effets hétérogènes de l'augmentation des taux de diplômés du supérieur	45
Tableau 17. Évolution des taux de diplômés du supérieur et des taux de mobilité ascendante entre les cohortes 1950-1964 et 1965-1979 (en points de pourcentage).....	46

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



FRANCE STRATÉGIE

France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.
